

CRAC n° 189 (2025-2026)

3^e session de la XII^e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

COMPTE RENDU

AVANCÉ*

Séance publique de commission

Commission de l'agriculture, de la nature et de la ruralité

Lundi 13 juillet 2026

*Application de l'article 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be

Le compte rendu avancé constitue une reproduction provisoire des interventions des députés, des membres du Gouvernement et des autres orateurs. Il ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs.

Le compte rendu avancé est soumis à tous les orateurs qui peuvent retourner leurs corrections dans les 72 heures ouvrables. À défaut, ils sont censés se référer au texte reçu. Aucune modification de fond ne peut être apportée.

Une fois toutes les corrections examinées et éventuellement intégrées, le compte rendu est dit « compte rendu intégral » et remplace le compte rendu avancé sur le site web du Parlement de Wallonie.

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE	1
ORGANISATION DES TRAVAUX	1
Examen de l'arriéré.....	1
Les parcs nationaux – Mission et visites.....	1
Intervenants : M. le Président – M. Freddy Mockel – Mme Mélissa Hanus.	
INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES	2
Interpellation de Mme Mélissa Hanus à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la gouvernance, la transparence et l'utilisation des moyens publics du parc national de la vallée de la Semois » ;	
Question orale de M. François Huberty à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les soupçons de conflit d'intérêts au parc national de la vallée de la Semois » ;	
Question orale de M. Nicolas Janssen à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le suivi des investissements touristiques réalisés dans le parc national de la vallée de la Semois » ;	
Question orale de M. Freddy Mockel à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le projet de centre équestre au parc national de la vallée de la Semois » ;	
Question orale de M. Freddy Mockel à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le projet de centre équestre au parc national de la vallée de la Semois ».....	2
Intervenants : M. le Président – Mme Mélissa Hanus – M. François Huberty – M. Nicolas Janssen – M. Freddy Mockel – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de M. Freddy Mockel à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les changements pour le Département de la police et des contrôles (DPC) et l'Unité antibraconnage (UAB) à la lumière de la réforme du SPW ARNE » ;	
Question orale de Mme Mélissa Hanus à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la réponse à la lettre du 29 juin 2026 relative à la réforme du Département de la nature et des forêts (DNF) ».....	8
Intervenants : M. le Président – M. Freddy Mockel – Mme Mélissa Hanus – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de M. Patrick Spies à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les plus-values environnementales et économiques de la certification durable des forêts ».....	10
Intervenants : M. le Président – M. Patrick Spies – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de M. Patrick Spies à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la réalité alternative des publications Instagram sur le financement de Filière Bois Wallonie ».....	11
Intervenants : M. le Président – M. Patrick Spies – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de Mme Mélissa Hanus à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les pertes d'emploi dues à l'abandon du projet BiodiverCité ».....	12
Intervenants : M. le Président – Mme Mélissa Hanus – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de Mme Mélissa Hanus à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'abandon progressif du Naturascope ».....	13
Intervenants : M. le Président – Mme Mélissa Hanus – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de M. François Huberty à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'état d'avancement du plan Loup 2026-2030 et les inquiétudes suscitées par la récente attaque d'un troupeau à Léglise » ;	

Question orale de M. Patrick Spies à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les conséquences de l'absence d'un plan Loup actualisé » ;

Question orale de Mme Anne Laffut à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la présence du loup en Wallonie »..... 14

Intervenants : M. le Président – M. François Huberty – M. Patrick Spies – Mme Anne Laffut – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. Patrick Spies à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la défiance entre le Gouvernement et les associations environnementales sur la protection de la biodiversité ».....17

Intervenants : M. le Président – M. Patrick Spies – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. Christophe Bastin à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'opportunité d'un rachat public de l'île de Houx à Yvoir »..... 18

Intervenants : M. le Président – M. Christophe Bastin – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de Mme Mélissa Hanus à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'impact de la réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE) sur la Fondation rurale de Wallonie (FRW) ». 19

Intervenants : M. le Président – Mme Mélissa Hanus – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de Mme Mélissa Hanus à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'absence de suivi dans la politique de développement rural ».....20

Intervenants : M. le Président – Mme Mélissa Hanus – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. François Huberty à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'état d'avancement du pacte Vet rural ».....21

Intervenants : M. le Président – M. François Huberty – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. Loïc Jacob à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le rapport de monitoring sur les accords commerciaux ».....22

Intervenants : M. le Président – M. Loïc Jacob – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. Loïc Jacob à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le projet TransAgroBat ».....23

Intervenants : M. le Président – M. Loïc Jacob – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. Loïc Jacob à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le développement de la filière de l'abricot en Wallonie ».....24

Intervenants : M. le Président – M. Loïc Jacob – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. Loïc Jacob à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'apparition de la géomyze en Wallonie et l'adaptation de notre agriculture à l'émergence de nouveaux ravageurs »25

Intervenants : M. le Président – M. Loïc Jacob – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. Loïc Jacob à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'impact de la canicule sur les filières agricoles »..... 26

Intervenants : M. le Président – M. Loïc Jacob – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. Loïc Jacob à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le développement de la filière avicole wallonne et le maintien de la chaîne de transformation en Wallonie ».....27

Intervenants : M. le Président – M. Loïc Jacob – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. François Huberty à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'accompagnement des projets de diversification ».....28

Intervenants : M. le Président – M. François Huberty – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)	29
Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....	29
LISTE DES INTERVENANTS	31
ABRÉVIATIONS COURANTES	32

COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE ET DE LA RURALITÉ

Présidence de M. François Huberty, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 5 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre Commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

Les parcs nationaux – Mission et visites

M. le Président. – Je reviens sur notre mission en France, plus exactement à Arc-en-Barrois le 5 octobre 2026. La date a été validée. Pour précision – nous en avons discuté la dernière fois –, la distance et la durée du trajet entre Namur et Arc-en-Barrois est de 394 kilomètres et 4 heures 30 minutes de bus à l'aller et au retour.

Deux options s'offrent à nous :

- soit on part le dimanche 4 octobre, à 16 heures 30, avec une nuit à l'hôtel et un retour le lundi 5 octobre vers 20 heures ;
- soit l'aller-retour sur la journée, avec un départ très très tôt et un retour très très tard.

La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Je risque de chambouler un peu les choses, mais j'ai une proposition numéro 3 : ce serait toujours l'international, mais beaucoup plus près, outre que cela borde les parcs naturels belges. Je proposerais d'aller visiter au Nationalpark Eifel, qui se trouve à 130 kilomètres de Namur.

M. le Président. – Je pense que nous avons déjà pris une décision sur le sujet. Un avis écrit était demandé.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Comme vous, j'avais constaté qu'il y a pas mal de kilomètres. Ma proposition est peut-être plus efficace.

M. le Président. – Nous avons pris position en connaissance de cause, du moins sur les différentes visites envisagées. Je propose que l'on ne revienne pas sur ces questions-là, mais merci pour votre suggestion, Monsieur Mockel.

Tout le monde est-il d'accord avec la première option ?

(Assentiment)

Concernant les estimations budgétaires comprenant le transport en minibus, l'hôtel, les lunchs et autres, cela s'élève pour l'option 1 à 5 686,52 euros. L'option 2 s'élève à 3 696,52 euros.

Concernant la composition de la délégation au niveau des députés, nous avons deux MR, un PS, un Engagé et un Ecolo. Puis-je vous demander d'indiquer rapidement au secrétariat de la commission le nom des participants, de même que s'il y a des intolérances alimentaires, le cas échéant ?

Je vous rappelle, comme c'est le cas dans d'autres missions, qu'à titre exceptionnel et moyennant l'accord de la Conférence des présidents, un député en surnombre ou un collaborateur parlementaire peut participer à cette mission à ses frais.

Êtes-vous d'accord sur le projet de programme et l'estimation budgétaire ?

(Assentiment)

J'en viens au projet de visite du parc national de l'Entre-Sambre-et-Meuse et du parc national de la vallée de la Semois le jeudi 24 septembre 2026.

Le programme serait, en substance, le suivant : accueil à 9 heures 30 à l'Entre-Sambre-et-Meuse ; à 9 heures 45, des exposés sur les actions phares et les axes stratégiques du parc national et un échange de vues ; à 10 heures 30, une visite de terrain ; à 12 heures, un petit lunch. Nous avons, à 14 heures, rendez-vous au parc national de la vallée de la Semois ; à 14 heures 15, des exposés sur les stratégies de pérennisation financière du parc national et un échange de vues et une visite de terrain à 16 heures. La fin de la visite est

prévue à 17 heures. Ce sera par déplacement individuel ; chacun ira par ses propres moyens.

Nous devons fixer le nombre de participants pour procéder à l'estimation budgétaire qui sera soumise au Bureau de Parlement concernant le lunch. Pouvons-nous partir sur une estimation de 20 participants fois 8 euros, ce qui représenterait 160 euros pour l'ensemble ? Puis-je recueillir votre accord sur cette estimation budgétaire ?

(Assentiment)

Puis-je vous demander d'indiquer rapidement au secrétariat de la commission les noms des participants et s'il y a des intolérances alimentaires, le cas échéant ? Je vous rappelle qu'il n'y a pas de limite de nombre pour les députés et deux collaborateurs maximum par groupe.

La parole est à Mme Hanus.

Mme Mélissa Hanus (PS). – C'est une visite qui semble presque tomber à pic, vu l'ordre du jour de notre commission d'aujourd'hui. Pouvez-vous juste répéter la date prévue pour la visite des deux parcs, pour être certaine ?

M. le Président. – C'est le jeudi 24 septembre 2026.

Mme Mélissa Hanus (PS). – C'est bien noté, merci.

(M. Spies, Vice-Président, prend place au fauteuil présidentiel)

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

**Interpellation
de Mme Mélissa Hanus
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « la gouvernance, la transparence et
l'utilisation des moyens publics du parc national
de la vallée de la Semois »**

**Question orale
de M. François Huberty
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « les soupçons de conflit d'intérêts au parc
national de la vallée de la Semois »**

**Question orale
de M. Nicolas Janssen
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « le suivi des investissements touristiques
réalisés dans le parc national de la vallée de la
Semois »**

**Question orale
de M. Freddy Mockel
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « le projet de centre équestre au parc
national de la vallée de la Semois »**

**Question orale
de M. Freddy Mockel
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « le projet de centre équestre au parc
national de la vallée de la Semois »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation et les questions orales à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, de :

- Mme Hanus, sur « la gouvernance, la transparence et l'utilisation des moyens publics du parc national de la vallée de la Semois » ;
- M. Huberty, sur « les soupçons de conflit d'intérêts au parc national de la vallée de la Semois » ;
- M. Janssen, sur « le suivi des investissements touristiques réalisés dans le parc national de la vallée de la Semois » ;
- M. Mockel, sur « le projet de centre équestre au parc national de la vallée de la Semois » ;
- M. Mockel, sur « le projet de centre équestre au parc national de la vallée de la Semois ».

La parole est à Mme Hanus pour développer son interpellation.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Madame la Ministre, il y a quelques années, nous avons obtenu la bonne nouvelle ici, en Wallonie : la création de deux parcs nationaux qui suscitaient, par leur création et leur instauration, de l'enthousiasme dans les territoires wallons. Après un appel à projets, deux projets ont été retenus, à savoir le parc national de l'Entre-Sambre-et-Meuse et le parc national de la vallée de la Semois.

Les parcs nationaux sont au cœur d'enjeux importants, et je vais les circonscrire de manière synthétique, à savoir préserver la biodiversité, protéger des paysages remarquables, favoriser un tourisme plus durable, valoriser les patrimoines naturels et créer des retombées positives pour les territoires concernés.

Les projets de parcs constituaient une opportunité environnementale, touristique, mais aussi socioéconomique. À ce sujet, je dirais que plus les moyens sont importants dans des projets publics, plus le devoir d'exemplarité est grand. Quatorze millions d'euros mis sur la table, cela signifie qu'il ne doit y avoir ni angle mort, ni passe-droits, ni approximations dans la gestion.

La bonne gouvernance n'est pas un simple principe affiché sur une plaquette institutionnelle : elle doit devenir un véritable objectif de fond. Quand un parc naturel bénéficie d'une telle manne financière – 14 millions d'euros –, il se doit d'être exemplaire dans sa gestion. La responsabilité est lourde : les équipes de terrain et de direction, les administrateurs, les structures porteuses de projets, les communes partenaires, les autorités publiques qui assurent le suivi de ce moyen. Ce sont autant de personnes qui se doivent de participer à cette contribution exemplaire dans la gestion publique des moyens financiers qui leur ont été octroyés.

La bonne gouvernance est une condition de confiance publique. Suite aux révélations de la presse ces derniers jours, les révélations, qui ont été mises sur la place publique, révèlent possiblement tout le contraire. Un projet de station équestre à Saint-Médard, porté par une ASBL spécialisée dans le pur-sang arabe, bénéficie d'un financement spécifique de plus de 1 million d'euros pour une fiche action réalisée dans le cadre du Parc national de la vallée de la Semois avec pourtant des objectifs initiaux qui peuvent être éloignés de ce que l'on pourrait attendre d'une station équestre spécialisée dans le pur-sang arabe.

Concrètement, le directeur du parc naturel de Gaume assure également la casquette de codirecteur du Parc national de la vallée de la Semois. Il y a un conflit d'intérêt entre cette personne et entre les personnes également impliquées dans la structure bénéficiaire du projet, qui reçoivent les subsides publics pour mettre en place des projets sur le territoire. À noter que

l'association bénéficiaire du financement public aurait été créée juste un petit peu de temps avant le dépôt du projet. Vous conviendrez que la temporalité pose également question. Il y a également lieu de s'interroger sur les conventions et les baux impliquant les terrains communaux. Plusieurs questions vous seront adressées, Madame la Ministre, sur ce sujet.

Un point important a été relevé dans la presse, ce sont les réajustements budgétaires dudit projet de centre équestre. Des modifications budgétaires apparemment intervenues à plusieurs reprises. Il serait intéressant que vous puissiez nous informer sur le nombre de modifications budgétaires qui sont intervenues dans le cadre de ce dossier.

L'idée dans le cadre de notre interpellation n'est pas de tirer des conclusions définitives à la place des autorités compétentes, mais de faire la lumière sur les éléments sérieux qui pourraient faire l'objet d'une enquête administrative approfondie et apporter une clarification complète et limpide dans le cadre de l'exécution de ce dossier qui reste un projet important pour notre territoire, via le déploiement du parc national de la Vallée de la Semois.

Madame la Ministre, pouvez-vous faire le point sur la gouvernance du Parc national de la vallée de la Semois ? Quelle est aujourd'hui la structure exacte de gestion du parc ? Qui décide ? Qui contrôle ? Quelle est la composition des organes de gestion, de décision et d'accompagnement ? Quels sont les rôles respectifs de l'ASBL porteuse bénéficiaire du subside ? Quels sont les rôles respectifs des directions du parc, des communes, de la Région wallonne et du comité d'accompagnement ?

Quelles sont les règles de prévention de conflit d'intérêts qui sont applicables aux administrateurs, aux membres de la direction, aux experts, aux partenaires et aux porteurs de projet ? Existe-t-il – c'est une question importante qui est revenue dans les différents articles – une obligation formelle de déclaration d'intérêt, plus encore, dans des situations telles que décrites dans les articles de presse ?

Existe-t-il un registre des conflits d'intérêts potentiels ? Les personnes concernées par un projet sont-elles automatiquement écartées des discussions et décisions relatives à ce projet ?

Le codirecteur du parc national, ayant lui-même été fondateur de l'ASBL SMAHF, qui a reçu ou est en voie de recevoir un subventionnement du parc national, aurait-il dû de facto être écarté du projet en question dû au fait du subventionnement du parc ? Si pas, le directeur, ayant une influence dans les deux structures, aurait-il dû lui-même s'écarter de la procédure en question ?

Si le projet de centre équestre venait effectivement à voir le jour – les photos dans la presse ont démontré que

les travaux avaient déjà commencé –, l'engagement de personnel rémunéré est-il prévu à terme ? Sait-on si un appel à candidatures ouvert a effectivement eu lieu, permettant aux centres équestres déjà actifs sur le territoire de déposer eux-mêmes potentiellement un dossier pour tenter d'obtenir le subventionnement public ? Si oui, quels sont les projets qui n'ont pas été retenus et pour quels motifs ?

Concernant le projet de centre équestre évoqué dans la presse, pouvez-vous préciser le montant exact du financement public prévu, son évolution dans le temps avec les éventuels ajustements budgétaires, les raisons de ces ajustements ainsi les postes de dépenses concernés ? Qui a validé cette fiche-action ? Un jury a-t-il été constitué ? Quelle en a été la composition ? À quelle date cette fiche-action a-t-elle été validée ? Sur la base de quels critères ? Avec quelles garanties de contrôle ?

Le fait que le centre équestre prévu dans le cadre du parc national de la vallée de la Semois prévoit la gestion de chevaux de type pur-sang arabe correspond-il aux objectifs prévus par les parcs nationaux ? Au niveau des infrastructures, un logement est-il prévu dans le cadre du centre équestre ?

Pouvez-vous également préciser si une analyse d'impact socioéconomique a été réalisée pour ce projet ? Combien d'emplois directs ou indirects sont attendus ? Quels bénéfices concrets sont prévus pour les habitants, les communes, les acteurs touristiques locaux, les agriculteurs, les opérateurs de la filière équine et les visiteurs ? Comment la Région s'assure-t-elle que les moyens publics investis reviennent effectivement au territoire et ne financent pas prioritairement des intérêts particuliers ?

Plus largement, combien de projets sont financés dans le cadre du parc national de la vallée de la Semois ? Quels sont leurs montants respectifs ? Quels opérateurs en bénéficient ou vont en bénéficier ? Quels critères ont précédé à leur sélection ? Quels projets ont été refusés ? Les fiches-actions, budgets, conventions et décisions de sélection sont-ils accessibles au public ?

Au regard des montants engagés, nous demandons expressément qu'un audit soit réalisé par l'Inspection des finances. C'est d'ailleurs notre demande principale et cela fonde le cœur de notre interpellation. Un tel contrôle extérieur permettrait d'objectiver les choses, de vérifier la régularité des procédures, d'identifier d'éventuelles faiblesses de gouvernance – protégeant ainsi le projet à l'avenir – et, surtout, de restaurer la confiance.

Les citoyennes et citoyens sont en droit d'attendre une réponse claire : comment garantisiez-vous aujourd'hui la transparence, la bonne gouvernance et l'utilisation rigoureuse des moyens publics dans les parcs nationaux wallons ?

M. le Président. – La parole est à M. Huberty pour poser sa question.

M. François Huberty (Les Engagés). – Madame la Ministre, début juillet, le journal *Le Soir* s'est fendu d'un article relatant des soupçons de conflits d'intérêts au sein du parc national de la Semois concernant le financement d'un centre équestre à Herbeumont, et plus précisément à Saint-Médard.

Lancé en mai dernier, ce projet représente le financement le plus important des initiatives du parc national, avec un budget initial de 411 000 euros HTVA, mais ayant bénéficié d'un glissement budgétaire, portant le tout à un peu plus de 1 million d'euros, TVA comprise. Ce n'est quand même pas négligeable. Les soupçons se portent sur l'ASBL ayant été sélectionnée pour réaliser ce projet. Je ne vais pas revenir en détail sur ce qui est reproché, mais la question d'un potentiel traitement de faveur a été soulevée, mais démentie par les intéressés.

Cependant, le témoignage d'une employée du parc naturel de l'Ardenne méridionale soulève certaines questions relatives à la procédure de sélection. Un expert est intervenu dans l'article et il pointe la question du conflit d'intérêts, mais rappelle le cadre juridique qui serait relativement vague à ce niveau. Le SPW souligne ne pas avoir eu connaissance des liens privés entre les deux intéressés.

De plus, le réajustement budgétaire opéré peut surprendre : les budgets de projets liés à la restauration de la biodiversité, à la mobilité douce, mais également à l'éducation à l'environnement ont été rabotés afin d'augmenter d'environ 525 000 euros celui du centre équestre.

Madame la Ministre, avez-vous pu prendre connaissance de ce dossier et des soupçons de conflits d'intérêts relayés par la presse ? Avez-vous demandé une enquête approfondie à votre administration ? Dans l'attente d'un dossier complet, quelles mesures de précaution comptez-vous prendre ? Comment justifiez-vous la pertinence du réajustement budgétaire pointé par l'article ? Enfin, peut-on avoir de plus amples informations sur les modalités de fonctionnement du centre, plan organisationnel et financier ?

M. le Président. – La parole est à M. Janssen pour poser sa question.

M. Nicolas Janssen (MR). – Madame la Ministre, les éléments mentionnés par les collègues à l'instant appellent une clarification de la situation et posent une question plus générale quant au suivi et à l'évaluation de l'ensemble des investissements réalisés dans les deux parcs nationaux wallons. Ces projets ont en effet mobilisé des moyens publics considérables afin de poursuivre plusieurs objectifs : protection de la biodiversité, développement touristique durable, amélioration de l'attractivité des territoires et soutien à

l'économie locale. Le Parc national de la vallée de la Semois a bénéficié à lui seul de 14,4 millions provenant de notre Région.

Au-delà de la bonne exécution budgétaire, il importe en outre de pouvoir apprécier l'efficacité réelle de ces investissements et leurs retombées concrètes pour les territoires concernés. Pouvez-vous clarifier la situation concernant la station équestre de Saint-Médard, notamment sur la sélection de l'opérateur, l'évolution du budget, les réallocations intervenues et les mesures prises afin de prévenir tout conflit d'intérêts ? Quels contrôles ont été réalisés par le Gouvernement afin de garantir la transparence et la bonne utilisation des moyens publics consacrés à ce projet ?

Plus largement, quel suivi votre administration assure-t-elle des investissements touristiques dans les deux parcs nationaux wallons ? Le rapport entre coûts et résultats est-il analysé ? Une évaluation des investissements réalisés dans les parcs nationaux est-elle prévue ? Le cas échéant, quel en serait le calendrier ? Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel pour poser ses questions.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Madame la Ministre, le 3 juillet a eu lieu l'inauguration officielle du parc national de la vallée de la Semois, à laquelle vous et votre collègue aviez assisté. On y a d'ailleurs présenté de manière détaillée les 75 projets qui avaient été financés par une enveloppe financière de 18 millions d'euros.

Curieusement, le projet du centre équestre, dont *Le Soir* avait fait le matin même sa une, le fut de manière assez furtive. Le journal décrit avec précision l'historique d'une inquiétante situation qualifiée de conflit d'intérêts par Kris Wauters, professeur de droit public à l'UCLouvain, qui a pris la parole dans l'article. D'après *Le Soir*, il apparaît que le projet en question a été confié à l'ASBL SMAHF pour Saint-Médard Arabians Horses Farm Event, fondé par un des codirecteurs du parc national et un proche de ce dernier. L'organe d'administration est composé de membres de la famille des deux fondateurs. Notre administration a indiqué qu'elle n'avait pas connaissance des liens privés entre le codirecteur et l'ASBL.

En octobre 2025 est intervenue la décision d'augmenter de 525 000 euros le budget attribué au centre équestre qui devenait alors le projet le mieux financé, avec près de 1 million d'euros. Cette réallocation budgétaire a été opérée au détriment de neuf projets de restauration de la biodiversité, d'éducation à l'environnement et de mobilité active, rabotés de près d'un demi-million d'euros. La décision a été validée par le comité d'accompagnement de la subvention comprenant des représentants des administrations et du cabinet du Tourisme et la Nature.

Comment a été expliqué ce doublement du budget pour le projet d'un centre équestre de chevaux de course ? Quelqu'un a fait remarquer que s'il avait s'agit chevaux de trait ardennais, on aurait pu comprendre le lien avec le parc. Quelle initiative avez-vous prise suite à la parution de l'article dans *Le Soir* ? Avez-vous sollicité des explications quant à la hausse importante du montant consacré au centre équestre ?

Selon les informations en votre possession, des dispositions ont-elles été prises pour écarter le risque de conflit d'intérêts ? Avez-vous prévu de demander un audit externe de ce projet afin de déterminer s'il y a un conflit d'intérêts ou s'il y a une gouvernance et une gestion défaillantes ? Jusque maintenant, la gestion pose question. Avez-vous prévu de demander un audit à l'Inspection des finances sur l'attribution du projet et sur la convention signée avec l'ASBL SMAHF le 9 décembre 2025 qui portait sur les 936 000 euros HTVA ?

La réallocation a-t-elle été décidée par le conseil d'administration de la fondation ? Qui sont les représentants de la Wallonie au sein du comité d'accompagnement de la subvention ? Sur quelles bases ont-ils validé les réallocations proposées par les responsables du parc national ? Avez-vous été informée et avez-vous marqué votre accord ?

En fonction des éléments relevés par *Le Soir* et de l'instruction que vous mènerez, est-il envisageable d'annuler la décision prise en octobre 2025 ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Madame et Messieurs les Députés, j'ai été informée, comme vous, des suspicions de risque de conflit d'intérêts dans le cadre de la mise en œuvre du projet de centre équestre du Parc national de la vallée de la Semois à la suite de la publication d'un article de presse le 3 juillet dernier. Si aucune conclusion définitive ne peut être tirée à ce stade et que la présomption d'innocence doit être respectée, il est effectivement indispensable que toute la clarté soit faite sur ce dossier, le doute en la matière n'est pas envisageable et, si les faits devaient être confirmés, ils ne sont pas admissibles.

Le jour même, j'ai saisi mon administration afin d'obtenir un état précis de la situation et de vérifier les procédures suivies. Les éléments dont je dispose à ce stade proviennent de ces premières vérifications.

Le projet s'inscrit dans la fiche action 46 « Accueil et développement de la filière équestre : itinéraire et station » du plan directeur du Parc national de la vallée de la Semois. L'ASBL SMAHF est partenaire du parc national ; elle est membre de la coalition territoriale et pilote la fiche action 46. Cette désignation figurait dans le plan opérationnel et directeur du Parc national de la

vallée de la Semois approuvé par le Gouvernement dans sa décision du 8 décembre 2022 lors de la sélection des deux projets pour être reconnus comme parc national de Wallonie.

La sélection des projets et des fiches actions est donc intervenue dans le cadre de l'appel à projets pour la création de deux parcs nationaux en Wallonie, lancé et validé par le Gouvernement précédent.

Je vous rappellerai donc la procédure qui a été appliquée dans le cadre de cet appel à projets.

L'appel à projets s'est déroulé en deux phases : une première phase dans laquelle les candidats devaient soumettre une note d'intention de 25 pages devant démontrer comment le projet rencontre les conditions d'admissibilité à la reconnaissance potentielle comme parc national, en ce compris la description du projet avec une identité forte. Parmi ces projets, quatre projets ont été présélectionnés sur base du rapport du comité d'évaluation composé d'experts nationaux et internationaux. Dans la deuxième phase, les quatre candidats ont dû détailler leur projet par l'établissement d'un plan directeur et d'un plan opérationnel. Ces plans définissent l'objectif commun poursuivi avec l'accord de tous les partenaires ainsi qu'une vision claire de l'avenir et des ambitions.

Le Gouvernement a alors sélectionné deux candidats sur base du rapport du comité d'évaluation et d'une analyse socioéconomique de l'administration. Les fiches actions des deux parcs faisaient partie intégrante de cette décision.

Dans son rapport, le comité d'évaluation soulignait positivement le développement de la filière équestre dans le dossier du Parc national de la vallée de la Semois. Il ne visait cependant pas spécifiquement sa mise en œuvre ou la participation de l'ASBL.

Par ailleurs, je souligne qu'un audit externe a été réalisé par la cellule « Audit » de l'Inspection des finances pour les fonds européens. Cette mission s'est déroulée entre juillet 2024 et janvier 2025, avec un rapport définitif établi le 23 janvier 2025. Cet audit portait sur l'atteinte du jalon relatif à la création des deux parcs nationaux dans le cadre du Plan de relance, ainsi que sur le système de gestion et de contrôle mis en place. Les travaux ont notamment consisté à vérifier la conformité de la procédure de sélection des projets, le respect des règles en matière de marchés publics et d'aides d'État ainsi que les dispositifs de prévention des conflits d'intérêts et de protection des intérêts financiers de l'Union européenne. Cet audit a conclu à une assurance raisonnable quant à la conformité du dispositif mis en œuvre. Il confirme en particulier le caractère public transparent et équitable de l'appel à projets, la bonne mise en place des mécanismes de contrôle et l'absence d'irrégularités systémiques dans les procédures analysées. Il met également en évidence

que des outils de prévention et de détection des risques existent et sont effectivement utilisés, notamment en matière de conflits d'intérêts et de fraude. Certains points d'attention ponctuels ont été relevés et corrigés.

Je précise toutefois que cet audit porte sur le cadre global de mise en œuvre des parcs nationaux dans le cadre du Plan de relance. Il ne traite pas spécifiquement du projet de centre équestre ni des éléments récemment évoqués dans la presse. Les vérifications en cours au niveau de l'administration que j'ai demandées restent donc nécessaires pour apprécier ces éléments particuliers.

Concrètement, par rapport à la gestion des risques de conflits d'intérêts, les marchés concernés ont été encodés dans l'outil de contrôle Arachne. Aucun élément compromettant n'a été relevé. Les déclarations d'absence de conflit d'intérêts ont été complétées. Les contrôles existants n'ont pas mis en évidence d'anomalie. Ces éléments ont été évoqués lors d'une réunion de suivi du Plan national de relance et de résilience avec la Commission européenne, qui s'est tenue le 7 juillet dernier en présence de mon cabinet et de la cellule stratégique transversale du SPW. L'administration n'avait toutefois pas connaissance des liens privés évoqués récemment dans la presse. Ces éléments nouveaux justifient des vérifications complémentaires. J'ai demandé une analyse approfondie, notamment sur le plan juridique. Dans cette attente, j'applique un principe de précaution. Aucune dépense n'a été liquidée pour cette fiche action. Les paiements peuvent être suspendus tant que les vérifications ne sont pas finalisées.

Concernant le budget, les adaptations résultent de mécanismes de gestion prévus. Les réallocations sont prévues par le parc et validées par le comité d'accompagnement. Le budget initial de 411 125 euros a été ajusté après la procédure de marché public, en raison de l'augmentation des coûts. Des crédits non mobilisables ou devenus disponibles sur d'autres fiches ont été réaffectés. L'administration confirme que ces transferts n'ont pas affecté les autres actions et n'ont donc pas d'impact sur les actions en faveur de la nature et de la biodiversité portées par le parc. Le budget s'élève à 1 239 825 euros hors TVA après deux adaptations. Ces ajustements visent à assurer la bonne exécution des projets.

Pour la fiche action 46, l'augmentation s'explique notamment par le refus initial de permis et par la hausse des coûts de construction observée depuis 2023. S'agissant du fonctionnement futur du centre équestre, je ne dispose pas à ce stade d'informations complémentaires au-delà de la fiche action validée. Les vérifications portent en priorité sur la régularité des procédures et la gouvernance. Il est prématuré de se prononcer davantage.

Je rappelle enfin que la transparence, la bonne gouvernance et l'utilisation rigoureuse des moyens publics sont des exigences essentielles. Les contrôles réalisés à ce stade n'ont pas révélé d'anomalies. Les éléments récemment portés à la connaissance de l'administration font actuellement l'objet d'analyses approfondies.

M. le Président. – La parole est à Mme Hanus.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour les réponses que vous avez tenté d'apporter ce matin sur ce dossier important. Je reste un peu sur ma faim, car j'ai l'impression que, sur la plupart des éléments que vous mentionnez, on passe un peu à côté du cœur du dossier.

En réalité, vous faites état des procédures qui ont été mises en œuvre jusqu'à la sélection des deux candidats retenus dans le cadre de l'exécution du parc national, et vous dites vous-même que, pour le développement de la filière équestre, il n'y avait pas de mention spécifique de l'association retenue. Or, le cœur du problème, c'est bien l'association retenue, son management et les possibles collusions qu'il pourrait y avoir entre ce management et celui du parc. Si les procédures réglementaires mises en œuvre jusqu'à la sélection n'ont pas posé de problème, c'est justement dans l'exécution qu'il semble y avoir eu des soupçons ou des risques d'irrégularités. Une question demeure : comment en est-on arrivés à ce qu'un projet financé par de l'argent public puisse aujourd'hui susciter autant d'interrogations sur sa gouvernance et son impartialité ? C'est le cœur du problème. Malheureusement, le doute continue d'exister.

Le premier constat est qu'il ne s'agit pas d'une simple maladresse administrative. Le projet est financé grâce à des moyens publics importants et certains liens entre les responsables occupant des fonctions décisionnelles et ceux des structures bénéficiaires peuvent poser question. Les procédures en amont ont peut-être été respectées, mais est-ce véritablement le cas dans l'exécution ? On n'a pas de réponse claire à ce sujet et le doute persiste.

Deuxièmement, de nouveaux éléments, notamment de nouveaux montants, continuent de poser question. Dans la gouvernance financière de ce dossier, le brouillard semble malheureusement persister. Mon collègue, M. Huberty, citait tout à l'heure le professeur Wauters, qui confirmait l'existence objective d'un conflit d'intérêts dans le cadre de ce dossier.

Troisièmement, quand un doute sérieux apparaît, ce n'est pas au système de s'autoabsoudre, Madame la Ministre. Il faut un regard indépendant pour vérifier les faits. C'est clair : si tout est en ordre, un audit blanchira les acteurs concernés et renforcera la crédibilité du parc. À l'inverse, si des failles existent, elles devront être corrigées. Dans les deux cas, l'intérêt général y gagne.

Pour terminer, j'attire votre attention, Madame la Ministre et les membres de votre cabinet, sur la situation du personnel du parc et sur le marché public dans le cadre de l'exécution de ce projet, qui pourrait être enclin à des irrégularités. Enfin, il y a le sentiment d'avoir été mis de côté par les agents du DNF et les centres équestres locaux.

M. le Président. – La parole est à M. Huberty.

M. François Huberty (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre. On prend acte de votre réponse et des premières vérifications que vous avez vous-même entreprises. Nous soulignons surtout votre volonté de faire la lumière sur ce dossier qui – c'est très important – a été validé sous la précédente législature.

Pour reprendre vos mots, le doute n'est pas envisageable. Vous l'avez mentionné : il est clair que la situation pose de nombreuses questions, comme nous l'avons vu ici. Tout cela doit être éclairci au plus vite. C'est pour cette raison que nous réclamons que toute la transparence soit faite sur les révélations.

Nous notons bien la réalisation d'un audit externe réalisé sur les fonds européens et soulignons les vérifications approfondies que vous avez demandées. Suivant l'enquête qui sera menée, des mesures – très importantes également – devront être prises dans une optique de transparence, mais aussi d'exemplarité et de gestion rigoureuse des deniers publics. Le principe de précaution que vous prônez est important à souligner. Le suivi et l'évaluation des projets financés dans les parcs nationaux sont essentiels. Nous reviendrons sur le sujet.

M. le Président. – La parole est à M. Janssen.

M. Nicolas Janssen (MR). – Merci, Madame la Ministre, pour les éléments de réponse que vous avez apportés et pour les informations relatives aux premières vérifications qui ont été faites. Comme vous l'avez dit, au regard des montants publics engagés, toute la clarté doit être faite.

Il est essentiel de garantir toute la transparence nécessaire sur l'évolution du budget, la sélection de l'opérateur et la prévention d'éventuels conflits d'intérêts. La confiance dans l'action publique repose aussi sur cette exigence. Si des dysfonctionnements devaient être confirmés, il conviendrait d'en tirer les enseignements utiles et, le cas échéant, les conséquences appropriées.

En outre, plus globalement, au-delà de ce dossier particulier, nous devons aussi pouvoir objectiver les retombées concrètes des investissements réalisés dans les parcs nationaux, tant pour le tourisme que pour l'économie locale et pour la biodiversité. Mon groupe sera particulièrement attentif au suivi et au calendrier d'évaluation annoncé, notamment dans le cadre des visites prévues à l'automne.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Je crois que quelque part, il y a quand même un trou dans la raquette, si je puis dire. Parce que s’il y a eu un audit de l’Inspection des finances début 2025 et que l’administration n’a rien pu détecter, c’est que les critères de vérification ne sont pas bons et qu’ils n’ont pas visé la situation en question.

Madame la Ministre, vous avez parlé de premières vérifications. Je n’ai pas entendu ce que vous envisagiez d’entreprendre par la suite. Je crois que c’est très important que l’on débouche sur un audit externe, qui ne vérifiera pas si tous les processus ont été respectés, mais qui vérifiera si tous les processus ou certains processus n’ont pas été contournés. Je crois que l’approche est complètement différente des vérifications préalables qui ont été faites jusqu’à maintenant. Il faut, comme je le disais, voir comment les processus ont été contournés pour garder éventuellement une apparence que tout est respecté, que tout est bien, qu’il n’y a rien à voir. Je crois que c’est cela le fond du problème.

Au-delà de cela, je crois qu’il ne faut pas jeter le bébé avec l’eau du bain. Je crois que les parcs nationaux sont un outil précieux pour structurer tout simplement le développement de nos espaces ruraux et pour préserver la biodiversité. Ils ont un bénéfice sociétal et environnemental au-delà de l’argent, du coût budgétaire, où il faudra, à mon avis, faire attention de ne pas raboter davantage. Personnellement, je reste persuadé que c’est un outil qui est encore extensible. On a pour l’instant deux parcs nationaux en Wallonie. Je trouve que d’autres projets devraient avoir le droit de mûrir davantage. Cela ne m’étonnerait pas, vu d’où je viens, qu’un parc national des Hautes Fagnes devienne un jour un projet phare bien au-delà de son territoire.

M. le Président. – Des motions sont déposées en conclusion de l’interpellation de Mme Hanus. La première, motivée, est déposée par Mme Hanus et M. Spies (Doc. 634 (2025-2026) N° 1) et la seconde, pure et simple, par MM. Janssen et Huberty (Doc. 635 (2025-2026) N° 1).

L’incident est clos.

(M. Huberty, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

Question orale

de M. Freddy Mockel

à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « les changements pour le Département de la police et des contrôles (DPC) et l’Unité antibraconnage (UAB) à la lumière de la réforme du SPW ARNE »

Question orale

de Mme Mélissa Hanus

à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « la réponse à la lettre du 29 juin 2026 relative à la réforme du Département de la nature et des forêts (DNF) »

M. le Président. – L’ordre du jour appelle les questions orales à Mme Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, de :

- M. Mockel, sur « les changements pour le Département de la police et des contrôles (DPC) et l’Unité antibraconnage (UAB) à la lumière de la réforme du SPW ARNE » ;
- Mme Hanus, sur « la réponse à la lettre du 29 juin 2026 relative à la réforme du Département de la nature et des forêts (DNF) ».

La parole est à M. Mockel pour poser sa question.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Madame la Ministre, il y a deux semaines, nous vous demandions des précisions quant à la réforme en cours de l’ensemble du SPW ARNE. Vous affirmiez privilégier la concertation et la transparence, l’adhésion des agents constituant un facteur important de réussite. Le 29 juin dernier, la Fédération des agents des forêts et l’Amicale des chefs de cantonnement vous ont adressé un courrier au sujet de la réforme du DNF et sa méthodologie, méthodologie qui n’aurait pas pris suffisamment en compte l’avis des agents concernés.

Ce courrier m’amène à vous poser cette question aujourd’hui. En effet, les agents craignent l’insuffisance de moyens consacrés à la nature et le manque de précisions par rapport aux missions de police environnementale transférées au Département de la police et des contrôles. Des associations environnementales s’inquiètent des implications organisationnelles.

Avez-vous bien reçu ce courrier ? Quelle en est votre analyse ? Comment avez-vous prévu d’atteindre l’objectif promis de transversalité, alors que les missions du DNF sont scindées et envoyées dans différentes directions ?

Afin d’assurer la partie administrative du travail, est-il prévu d’engager du personnel non assermenté au DPC afin que les agents assermentés puissent se concentrer

sur la surveillance et le contrôle sur le terrain ? L'Unité antibraconnage s'intégrera-t-elle également au sein du DPC ? Qu'en est-il justement de l'indépendance des agents de l'Unité antibraconnage ? Quelles réponses avez-vous données à ce courrier du 29 juin à la fédération ?

Entretemps, quelque chose de bien plus important s'est passé. Car s'est ajoutée à ce courrier une note interne du DNF, rédigée par le représentant de l'ensemble des agents – directeurs et chefs de cantonnement compris –, qui s'opposent fermement à une réforme aux conséquences désastreuses, qui ressemble à s'y méprendre à un démantèlement.

Madame la Ministre, il y a deux semaines, je vous interrogeais sur cette scission projetée dans une note de l'ARNE. Vous disiez ne pas être au courant de cette note et de son contenu. Deux semaines après, alors que tous les agents du DNF se sont fait leur opinion, en avez-vous une aussi ? Ne trouvez-vous pas que c'est une honte que toute une administration doive se lever, s'unir, se réunir pour enfin se faire entendre ? Où en étiez-vous jusque vendredi dernier ? Quelle est votre position ? Quel projet avez-vous avec le DNF ?

Allez-vous enfin augmenter les moyens et compenser le manque de personnel désastreux, qui est nuisible à la motivation des agents, nuisible à nos forêts, nuisible aux missions de nature, nuisible aux finances communales et régionales ? Je ne suis pas le seul à exiger de recevoir enfin des réponses claires de votre part à ce sujet.

M. le Président. – La parole est à Mme Hanus pour poser sa question.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Madame la Ministre, le 29 juin dernier, alors que nous étions en train d'échanger en commission, la Fédération des agents des forêts et l'Amicale des chefs de cantonnement vous ont adressé une lettre particulièrement claire concernant le projet de réforme organisationnelle du SPW ARNE et ses conséquences pour le DNF.

Ces représentants ne refusent pas toute évolution de l'administration. Ils demandent toutefois que le projet, en l'état, ne soit pas validé avant qu'une analyse d'impact spécifique au DNF soit réalisée, qu'une organisation complète soit présentée, et qu'une véritable concertation soit organisée avec les agents, les ingénieurs et la ligne hiérarchique.

Leur courrier insiste sur plusieurs risques :

- la perte de la gestion intégrée ;
- l'affaiblissement de la territorialité ;
- l'éloignement du terrain ;
- la complexification des relations avec les communes, les propriétaires, les chasseurs et les usagers ;
- la fragilisation des missions de police environnementale ;

- l'aggravation des difficultés dans un contexte de pénurie de personnel.

Lors du débat évoqué, vous indiquiez que le projet n'était pas validé par le Gouvernement et que vous aviez demandé des précisions complémentaires au directeur général. Il s'agissait de notre dernière réunion de commission, Madame la Ministre. Vous avez aussi rappelé l'importance de l'expertise de terrain, de la proximité, de la transversalité, de la concertation et de la transparence.

Madame la Ministre, qu'avez-vous donc répondu à cette lettre du 29 juin ? Quelles garanties concrètes avez-vous apportées aux agents ? Confirmez-vous qu'aucune décision ne sera prise sans analyse d'impact spécifique au DNF, sans organigramme complet, sans chiffrage des conséquences humaines et budgétaires et sans concertation formelle avec les représentants des agents ?

Enfin, Madame la Ministre, confirmez-vous qu'aucune décision ne sera prise durant la trêve estivale ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Madame et Monsieur les Députés, comme je vous l'ai indiqué il y a deux semaines, dans le projet du directeur général, les éléments d'évolution communiqués portaient essentiellement sur des orientations de réorganisation du management et de la structure des départements. Les modalités concrètes de mise en œuvre ne sont pas connues à ce stade. La répartition des missions, l'organisation des services ou encore l'affectation des agents n'ont pas été précisées. Il n'est dès lors pas possible d'apporter des réponses aux questions portant sur les impacts opérationnels pour l'UAB et le DPC.

J'ai sollicité auprès du directeur général des précisions, notamment sur les modalités de mise en œuvre et les impacts concrets de cette proposition. Le projet a soulevé de nombreuses réactions et interrogations, amenant cette proposition à évoluer dans les prochains jours, voire les prochaines semaines. Je ne remets pas en cause la nécessité de pouvoir faire évoluer l'administration et la fonction publique, mais comme je l'ai déjà indiqué, j'ai fixé des balises claires par rapport à toute évolution de l'administration : l'expertise de terrain doit être maintenue. La proximité avec les acteurs de terrain constitue un élément essentiel de l'action publique, notamment pour le suivi et la préservation de notre nature. Toute évolution doit renforcer et améliorer la transversalité ainsi que l'exécution des missions au bénéfice des usagers.

La réflexion du directeur général s'inscrit par ailleurs dans un cadre plus large, à savoir celui de l'évolution de l'organisation de l'ensemble du SPW

ARNE, elle-même comprise dans une réflexion plus générale à l'échelle du SPW.

J'ai effectivement reçu le courrier émanant de la Fédération des agents des forêts ainsi que de l'Amicale des chefs de cantonnements le 29 juin dernier. J'entends bien sûr les questions et l'insécurité que la situation actuelle génère. Je le regrette. Une rencontre sera organisée dans les prochains jours. Je privilégie toujours le dialogue, la concertation avec les acteurs concernés et une communication transparente. L'adhésion des agents et la motivation constituent un facteur essentiel de réussite. Les projets des directeurs généraux des différents SPW évoluent encore et l'évolution du cadre organique du SPW sera soumise au Gouvernement à la fin de l'été.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Madame la Ministre, je suis surpris de votre réponse. Vous dites, en ce qui concerne le concept présenté pour réorganiser l'ARNE dont vous n'aviez pas connaissance il y a deux semaines, que cela ne concerne que le management. Pourtant, quand on regarde ce document, il propose très clairement une organisation complète du SPW ARNE, avec une réaffectation des missions et une refonte des services, y compris du DNF.

De surcroît, non seulement vous ne mentionnez pas, mais en plus, vous ne prenez pas position. Vous laissez tout le monde avec ces questions. La lettre vous a atteinte il y a presque deux semaines et vous allez prochainement prévoir une rencontre. D'un autre côté, on entend que, cet été, le Gouvernement compte éventuellement prendre une décision. Je ne vous ai pas entendu là-dessus. Comment voyez-vous les missions du DNF ? Comment voyez-vous son organisation ?

Comme cela a été dit, les agents ne sont pas opposés à toute réforme. La question n'est pas là ; la question est de savoir comment l'administration polyvalente pourra encore accomplir les missions importantes qu'elle a dans le futur. À cet égard, vous ne vous êtes pas exprimée, que ce soit dans un sens ou dans l'autre. Je suis vraiment sidéré.

M. le Président. – La parole est à Mme Hanus.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Madame la Ministre, ma réplique va aller dans le même sens que mon collègue. Je suis assez étonnée du peu de réponses que vous apportez dans ce dossier qui revient quand même par deux fois. On a presque l'impression qu'il y a la politique de Mme Dalcq sur les forêts qui semble s'enliser et une politique interne à l'administration qui essaye de se mettre en œuvre, mais dans des conditions qui sont extrêmement difficiles, voire clairement casse-gueule, parce que la politique de ce Gouvernement ne permet pas d'avoir un cap clair pour les agents du DNF.

Pour moi, le constat est limpide : le train du DNF roule en réalité sur deux rails parallèles qui mènent au même terminus. Le premier, c'est l'affaiblissement des équipes du DNF ; le deuxième, encore plus préoccupant, c'est l'absence de leadership politique dans le cadre du DNF, de l'ensemble de son département et de ses équipes. La situation s'enlise, elle devient de plus en plus grave. On attend un vrai leadership de votre part dans ce dossier. Ne prenez pas de décisions obscures pendant la trêve estivale.

Question orale

de M. Patrick Spies

à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les plus-values environnementales et économiques de la certification durable des forêts »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Spies à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les plus-values environnementales et économiques de la certification durable des forêts ».

La parole est à M. Spies pour poser sa question.

M. Patrick Spies (PS). – Madame la Ministre, ma question peut se résumer ainsi : est-il pertinent pour un propriétaire forestier de faire certifier durablement sa forêt ? En Wallonie, il existe plusieurs certifications durables, dont la plus connue est la certification PEFC. En 2024, les forêts certifiées PEFC couvraient 297 000 hectares, soit 52,6 % de la superficie forestière totale wallonne. Les forêts publiques, qui représentent près de la moitié de la forêt wallonne, étaient presque toutes certifiées PEFC – 93 % de leur superficie.

En forêt privée, c'était le cas pour une petite minorité des surfaces. Ce qui frappe dans ces chiffres, c'est la disproportion entre les forêts publiques et les forêts privées. Qu'est-ce qui explique cela ? On peut se dire que les propriétaires privés ne sont pas des idiots, s'ils ne font pas cette démarche, c'est qu'elle ne leur apporte rien.

Autre élément interpellant : la quasi-totalité de la forêt publique est certifiée. Cela veut dire que le DNF travaille bien et gère durablement les forêts. Or, l'Observatoire sanitaire des forêts indique que l'état sanitaire des forêts se dégrade. Il y a une contradiction entre une forêt gérée durablement et un état sanitaire dégradé. A-t-on déjà évalué la pertinence et l'efficacité des certifications ? Que coûte annuellement à la Région la certification des forêts qui lui appartiennent ? Disposez-vous de ces données pour les autres propriétaires publics de forêts ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, la certification forestière constitue une démarche volontaire permettant aux propriétaires de démontrer que leur forêt est gérée selon des critères reconnus de durabilité. En Wallonie, elle répond à une demande croissante des marchés et des entreprises de la filière bois en matière de traçabilité et de gestion durable des ressources forestières.

La différence entre les taux de certification en forêt publique et en forêt privée s'explique principalement par la structure de la propriété. Les forêts publiques sont gérées par un nombre limité de propriétaires et bénéficient de l'encadrement du Département de la nature et des forêts. À l'inverse, la forêt privée est très morcelée, près de 91 % des propriétaires possèdent moins de 5 hectares. Les contraintes administratives, les coûts et les besoins d'accompagnement technique constituent autant de freins à l'adhésion volontaire à la certification. L'absence de certification ne signifie toutefois pas l'absence de gestion durable. L'intérêt de la certification réside notamment dans la reconnaissance de bonnes pratiques forestières, l'accès à certains marchés et la sécurisation des débouchés pour les propriétaires et les entreprises de la filière. Elle fait l'objet d'audits réguliers par des organismes indépendants et son efficacité doit être appréciée au regard de ses objectifs : amélioration continue des pratiques, traçabilité et gestion durable.

Sur le plan économique, la certification facilite clairement la commercialisation des bois. Elle permet de répondre aux attentes des marchés, notamment à l'export, et contribue à la valorisation des produits. Les bois certifiés bénéficient par ailleurs, selon certaines études, d'une plus-value. La certification est aujourd'hui largement intégrée dans les circuits commerciaux, comme en témoigne la très forte proportion de ventes de bois publics réalisées avec des entreprises certifiées.

Le coût annuel de la certification PEFC pour l'ensemble des forêts publiques wallonnes est estimé à environ 60 000 euros, soit près de 0,24 euro par hectare certifié. Pour les seules forêts régionales, ce coût peut être estimé à environ 13 000 euros par an. Les coûts des autres propriétaires publics sont mutualisés dans le cadre du certificat de groupe géré par Filière Bois Wallonie et ne sont pas ventilés individuellement.

La certification ne doit pas être confondue avec un indicateur de l'état sanitaire des forêts. Elle ne protège pas des effets du changement climatique, des sécheresses ou des ravageurs. Elle garantit en revanche un cadre de gestion durable, fondé sur la régénération et la résilience des peuplements, la diversification des essences, la préservation des sols, le maintien de la

biodiversité et le respect des règles et contribue donc à s'adapter à moyen terme au changement climatique.

Enfin, la certification constitue aujourd'hui un outil de facilitation réglementaire, commerciale et financière. Elle contribue à répondre à différentes exigences européennes et à sécuriser l'accès à certains marchés ou financements.

M. le Président. – La parole est à M. Spies.

M. Patrick Spies (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse. Personne ne remet en cause l'importance d'une gestion durable de nos forêts, mais il est tout aussi important d'évaluer régulièrement l'efficacité des outils que nous mettons en place. Si les propriétaires privés recourent beaucoup moins à la certification que les propriétaires publics, il est utile d'en comprendre les raisons. Une certification doit démontrer une réelle plus-value, tant sur le plan environnemental que sur le plan économique.

**Question orale
de M. Patrick Spies
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « la réalité alternative des publications
Instagram sur le financement de Filière Bois
Wallonie »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Spies à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la réalité alternative des publications Instagram sur le financement de Filière Bois Wallonie ».

La parole est à M. Spies pour poser sa question.

M. Patrick Spies (PS). – Madame la Ministre, sur le site de la Filière Bois Wallonie, on peut lire qu'elle « est née de la fusion entre Ressources naturelles développement et l'Office économique wallon du bois. Elle a pour objectif d'être, en Wallonie, le moteur du développement économique et durable de la filière bois dans son ensemble. Elle est, en cette matière, l'interlocutrice unique du Gouvernement wallon, et constitue l'organisme de référence. Filière Bois Wallonie a pour mission d'augmenter la valeur ajoutée du bois produit durablement à travers sa transformation et sa valorisation en Wallonie, et de créer de la cohésion entre les acteurs de la filière bois ».

Elle bénéficie d'un contrat de gestion avec le Gouvernement wallon. À la page 49 de celui-ci, on peut lire que la dotation régionale 2027 est de 3 millions d'euros.

À la faveur d'une publication Instagram commune avec votre collègue en charge de l'Économie, vous

indiquez que, grâce aux bons résultats de Filière Bois Wallonie, vous allez lui accorder 3 millions d'euros. Or, il s'agit d'un incontestablement dû. Pourquoi présenter la dotation annuelle comme quelque chose d'exceptionnel alors que c'est prévu dans le contrat de gestion ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, la publication évoquée visait à mettre en lumière le soutien apporté à Filière Bois Wallonie et, plus largement, à valoriser les actions concrètes menées en faveur du secteur. Elle s'inscrivait dans une démarche de communication positive autour d'un outil structurant pour la filière.

Le financement de Filière Bois Wallonie s'inscrit dans un contrat de gestion approuvé par le Gouvernement, sur proposition conjointe de mon collègue en charge de l'Économie et moi-même. Ce contrat prévoit en effet une dotation annuelle de 3 millions d'euros afin de permettre à l'organisme de remplir ses missions. Le contrat de gestion fixe des objectifs ainsi que des indicateurs de suivi. L'octroi effectif des moyens repose sur l'évaluation des activités menées, notamment sur la base d'un rapport annuel et des travaux du comité d'accompagnement. Ce n'est donc pas de « l'incontestablement dû » comme vous le dites, et l'octroi de la subvention est donc bien lié aux résultats et à l'action de Filière Bois Wallonie, en accord avec le contrat de gestion.

La communication à laquelle vous faites référence visait dès lors à souligner les résultats obtenus et les actions concrètes mises en œuvre par Filière Bois Wallonie. C'est cette dynamique et la qualité du travail fourni qui justifient pleinement le soutien régional.

En conclusion, il ne s'agit pas de présenter ce financement comme exceptionnel, mais de rappeler qu'il s'inscrit dans le cadre d'un soutien à la filière, fondé sur des engagements réciproques et sur les résultats atteints.

M. le Président. – La parole est à M. Spies.

M. Patrick Spies (PS). – Madame la Ministre, ma question ne vise pas le soutien apporté à Filière Bois Wallonie, dont chacun reconnaît l'utilité. Il porte sur la manière dont ce soutien est présenté. Les citoyens sont en droit de savoir ce qui relève d'une nouvelle décision politique ou ce qui est déjà prévu dans un contrat de gestion. Une communication claire et transparente est indispensable pour renforcer la confiance dans l'action publique.

**Question orale
de Mme Mélissa Hanus
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « les pertes d'emploi dues à l'abandon du
projet BiodiverCité »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Hanus à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les pertes d'emploi dues à l'abandon du projet BiodiverCité ».

La parole est à Mme Hanus pour poser sa question.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Madame la Ministre, en 2021, le Gouvernement a créé le nouvel outil de subventionnement, BiodiverCité, qui rassemble en un seul outil les demandes qui étaient préalablement portées par les subventions de la Semaine de l'arbre, du plan Maya et des PCDN – Plans communaux de développement de la nature – ou des programmes tels que « Cimetière nature ».

Cette subvention vise à soutenir les communes qui lanceront des actions locales pour développer la nature sur leur territoire. L'appel à subvention BiodiverCité a été suspendu en 2025 et 2026, ce qui a entraîné moins de travail pour l'équipe BiodiverCité et les équipes de terrain de la FRW.

La réduction du montant de la convention-cadre a pu être « résorbée » par le départ des membres de l'équipe BiodiverCité qui ont fait le choix de chercher du travail ailleurs pour rester dans leur matière. Et ils n'ont malheureusement pas été remplacés.

Quel est l'impact RH de la suspension de l'appel BiodiverCité ? Comment s'organise le soutien aux communes dans leurs projets de protection de la biodiversité ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Madame la Députée, je pense important tout d'abord de rappeler que l'objectif de BiodiverCité, comme d'autres soutiens aux pouvoirs locaux en lien avec la nature, est de favoriser la mise en œuvre d'actions en faveur de notre biodiversité par les communes.

La suspension de l'appel BiodiverCité en 2025 et 2026 a eu un impact sur l'organisation interne de la Fondation rurale de Wallonie. La FRW comptait cinq agents exclusivement affectés à ce dispositif. Une réorientation vers des fonctions d'agent de développement a été proposée. Un agent l'a acceptée. Les quatre autres ont fait le choix de quitter volontairement la structure. Cette évolution s'inscrit

dans le recentrage des missions confiées dans le cadre de la convention.

Cette décision ne traduit pas un désengagement de la Wallonie en matière de biodiversité, mais vise à renforcer la cohérence de l'action publique. Ainsi, le suivi de la plateforme Labiodiversitedansmacommune.be et du Naturascope est désormais assuré par l'administration, avec une intégration au sein du DNF. Ces outils sont maintenus et continuent d'apporter un appui concret aux communes.

S'agissant du soutien aux projets locaux, les communes disposent toujours de plusieurs leviers. L'intervention 355 de la PAC constitue un important mécanisme financier pour soutenir des projets de restauration de la nature. Natagriwal accompagne les communes dans ce cadre. La Semaine de l'arbre reste également mobilisable. Les communes engagées dans une opération de développement peuvent, en outre, développer des projets d'espaces publics favorables à la biodiversité. Et je ne rappellerai pas, à nouveau, les moyens octroyés aux communes pour des projets encore en cours de réalisation.

Au-delà des financements, les communes peuvent s'appuyer sur l'expertise des services extérieurs du DNF et de partenaires spécialisés comme les associations environnementales. Les parcs naturels et les contrats de rivière constituent également des relais importants.

En conclusion, la suspension de BiodiverCité a entraîné une évolution des ressources humaines au sein de la FRW. Elle ne remet pas en cause l'accompagnement des communes. Celui-ci est maintenu via une approche plus intégrée, fondée sur l'action de l'administration et d'un réseau d'acteurs spécialisés.

Comme je l'ai déjà indiqué à plusieurs reprises, je maintiens un soutien aux communes en faveur de la biodiversité, tout en renforçant la cohérence avec les politiques régionales et européennes. Mon objectif est de veiller à renforcer l'efficacité des actions menées, concrètes, structurantes, de terrain et en faveur de la biodiversité, tout en garantissant une utilisation optimale des moyens publics.

M. le Président. – La parole est à Mme Hanus.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Madame la Ministre, votre réponse, en réalité, n'intervient pas précisément dans la question que je vous pose aujourd'hui. Je vous interroge sur l'impact RH de la suspension de l'appel BiodiverCité, et vous me citez d'autres projets que les communes peuvent solliciter. On passe un peu à côté. Pourtant, le sens de la question est également de mettre le doigt sur le fait que vos décisions budgétaires du Gouvernement MR-Engagés causent une perte de l'expertise au niveau de nos différents départements et des structures qui accompagnent nos pouvoirs publics. En effet, les départs des membres de l'équipe

BiodiverCité, qui n'ont pas été remplacés, traduisent une perte de compétences et d'accompagnement dont les communes risquent malheureusement de faire les frais.

Il s'agit dès lors d'un double recul : moins de moyens pour les projets et moins de capacité à accompagner les pouvoirs locaux. À l'heure où, justement, chacun reconnaît l'importance de restaurer la biodiversité et de renforcer la résilience de nos territoires, ce signal est pour le moins contradictoire.

Question orale de Mme Mélissa Hanus à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'abandon progressif du Naturascope »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Hanus à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'abandon progressif du Naturascope ».

La parole est à Mme Hanus pour poser sa question.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Madame la Ministre, le Naturascope est le premier outil d'autodiagnostic interactif mis à disposition des communes et dédié à la biodiversité. Il s'agit d'un outil de diagnostic, mais aussi d'évaluation des politiques publiques. Eu égard à l'enjeu que représente la préservation de la biodiversité, on se dit que ce type d'outil est important.

Or, il me revient que cet outil est en quasi « mort clinique » : en effet, il n'existe pas de promotion de son utilisation et personne au sein de vos services n'en assure le suivi.

Comment entendez-vous utiliser cet outil dans le cadre de votre politique de protection de la biodiversité ? Confirmez-vous le diagnostic de quasi « mort clinique » de cet outil ? Dans la négative, comment va-t-il être promu et utilisé ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Madame la Députée, le Naturascope s'inscrit dans la plateforme labiodiversitedansmacommune.be, développée entre 2021 et 2023 par la Fondation rurale de Wallonie, en collaboration étroite avec l'administration. Il constitue un outil utile pour les communes. En effet, il leur permet d'établir un diagnostic, d'identifier des pistes d'action et de partager leurs initiatives en matière de biodiversité.

Cet outil a mis en évidence la diversité des niveaux d'engagement des communes. Il conserve, à ce titre,

toute sa pertinence dans le cadre de la politique régionale de biodiversité.

Le suivi a été assuré par la Fondation rurale de Wallonie jusqu'en 2025 et il est désormais repris par l'administration. Celle-ci en assure la gestion dans une logique intégrée avec ses autres missions en matière de biodiversité.

Plusieurs actions récentes témoignent de son utilité et de l'intérêt qu'il suscite. Un article a été diffusé via l'Union des villes et communes afin de mieux le faire connaître. Le 30 juin dernier, il a également été présenté lors d'un événement aux communes du parc naturel de Gaume, avec un retour très positif. Cette présentation a rencontré un vif succès, montrant l'intérêt des communes pour cet outil.

L'objectif est de poursuivre sa valorisation et son utilisation par les communes. Cet outil reste un levier pertinent pour accompagner les politiques locales en faveur de la biodiversité.

M. le Président. – La parole est à Mme Hanus.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Madame la Ministre, en effet, le Naturescope n'est pas un gadget. C'est un outil qui permet aux communes de disposer d'un vrai diagnostic, d'identifier les enjeux présents sur leur territoire et de mesurer l'évolution de leur politique en matière de biodiversité.

Dans un contexte où les communes sont de plus en plus sollicitées pour mettre en œuvre des actions concrètes sur ce type de sujets, il est essentiel qu'elles puissent s'appuyer sur des outils simples, accessibles et actualisés. J'entends vos réponses en la matière. J'estime qu'il faut maintenir ce type d'outil, voire le pérenniser et le développer. Je suis contente de pouvoir vous faire le relais de cette conviction aujourd'hui.

(M. Jacob, doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

Question orale

de M. François Huberty

à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'état d'avancement du plan Loup 2026-2030 et les inquiétudes suscitées par la récente attaque d'un troupeau à Léglise »

Question orale

de M. Patrick Spies

à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les conséquences de l'absence d'un plan Loup actualisé »

Question orale

de Mme Anne Laffut

à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la présence du loup en Wallonie »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, de :

- M. Huberty, sur « l'état d'avancement du plan Loup 2026-2030 et les inquiétudes suscitées par la récente attaque d'un troupeau à Léglise » ;
- M. Spies, sur « les conséquences de l'absence d'un plan Loup actualisé » ;
- Mme Laffut, sur « la présence du loup en Wallonie ».

La parole est à M. Huberty pour poser sa question.

M. François Huberty (Les Engagés). – Madame la Ministre, en mai dernier, vous indiquiez que le futur plan Loup 2026-2030 était en cours de finalisation. Vous précisiez que les travaux préparatoires étaient achevés, que les consultations des parties prenantes devaient se dérouler durant l'été et que le texte final serait soumis au Gouvernement wallon à l'automne.

Vous annoncez également des avancées, notamment une simplification des procédures administratives, l'officialisation d'une grille barémique pour les indemnités, un meilleur accompagnement des éleveurs et l'examen de nouvelles mesures de protection des troupeaux.

À Léglise, un troupeau de 26 brebis a été décimé lors d'une attaque attribuée apparemment au loup, suscitant – vous le comprenez – une vive émotion parmi les éleveurs et les autorités locales. Au-delà des pertes économiques et de la détresse des exploitants, cet événement ravive les inquiétudes de la population. La Commune accueille en effet de nombreux mouvements de jeunesse durant l'été.

Tandis que plusieurs responsables de camps scouts s'interrogeaient sur les mesures de précaution à adopter,

le bourgmestre a décidé d'interdire purement et simplement les activités dans le massif forestier dans la commune entre 20 heures et 6 heures du matin. La mesure, décidée par arrêté de police, restera apparemment en vigueur pendant toute la période estivale.

Si le risque d'attaque sur l'homme demeure extrêmement faible – je ne vais pas revenir sur les chiffres –, cette attaque appelle une information claire et une gestion rassurante de la situation.

Où en est aujourd'hui l'élaboration du plan Loup 2026-2030 ? Le calendrier annoncé au printemps est-il toujours d'actualité ? À quelle échéance le Gouvernement pourra-t-il adopter ce nouveau plan ?

Quelles mesures d'urgence peuvent être déployées dès à présent, afin d'accompagner les éleveurs des zones où le risque d'attaque est désormais avéré ? Les simplifications annoncées en matière d'indemnisation et de soutien aux dispositifs de protection sont-elles déjà mises en œuvre ou devront-elles attendre l'adoption du nouveau plan ?

Pour terminer, en collaboration avec les communes concernées, les fédérations de mouvements de jeunesse et les services compétents, des recommandations ou un dispositif d'information spécifique sont-ils prévus à destination des organisateurs de camps scouts et des usagers de la forêt, afin de concilier sérénité, sécurité du public et coexistence avec le loup ?

M. le Président. – La parole est à M. Spies pour poser sa question.

M. Patrick Spies (PS). – Madame la Ministre, depuis plusieurs mois, nous vous interrogeons sur le retard pris dans l'adoption du nouveau plan Loup. En mars, vous m'indiquiez que celui-ci était en préparation et devait notamment améliorer la prévention, les indemnisations et l'accompagnement des éleveurs. En mai, vous annonciez qu'un projet serait soumis aux parties prenantes au cours de l'été, pour une adoption à l'automne. Pendant ce temps, les difficultés de terrain s'accumulent.

Aujourd'hui, de nouvelles attaques sont attribuées au loup : à Léglise, 10 brebis ont été tuées ; à Nassogne, 10 autres ont été tuées et plusieurs blessées. Ces épisodes suscitent désormais l'inquiétude au-delà du seul monde agricole.

Des milliers de jeunes sont actuellement en camps scouts dans les forêts de la province de Luxembourg. La fédération Les Scouts a pris contact avec le SPW et le réseau Loup, afin de recevoir des recommandations. Certaines communes ont même adopté des mesures de police limitant les activités collectives en forêt entre 20 heures et 6 heures du matin.

Ces réactions montrent les conséquences très concrètes de l'absence d'un plan Loup actualisé : manque de lisibilité, inquiétude des éleveurs, des communes, des mouvements de jeunesse et des usagers des forêts, réponses locales parfois disparates et besoin d'une communication publique claire.

Où en est exactement le plan Loup 2026-2030 ? Le calendrier d'une adoption à l'automne est-il confirmé ? Quelles consignes officielles ont été transmises aux communes, aux mouvements de jeunesse et aux organisateurs de camps ? Des mesures spécifiques sont-elles prévues pour les périodes de camps et les zones où des attaques récentes sont recensées ? Comment garantisseriez-vous une information claire, coordonnée et non anxiogène ? Enfin, quand les éleveurs disposeront-ils de mesures renforcées, simplifiées et financées en matière de protection et d'indemnisation ?

M. le Président. – La parole est à Mme Laffut pour poser sa question.

Mme Anne Laffut (MR). – Madame la Ministre, l'attaque d'un troupeau de brebis, dont le loup en est vraisemblablement l'auteur, interroge à nouveau – comme les collègues l'ont signalé – sur la présence du loup en Wallonie et la politique de gestion mise en place à la fois pour protéger les éleveurs et leur cheptel et assurer une cohabitation la plus maîtrisée possible.

Pensez-vous que les éleveurs soient suffisamment accompagnés pour faire face à la présence de plus en plus constatée du loup dans notre Région ? La notion de zone de présence permanente, conditionnant les subventions permanentes réservées aux éleveurs, est-elle suffisante pour assurer une protection efficace au regard de la présence accrue du loup sur le territoire ? Les procédures d'indemnisation sont-elles suffisantes au regard des pertes encourues – l'éleveur de Louftémont parle de milliers d'heures parties en fumée et de la perte de toute une génétique développée depuis 10 ans – ? Il n'y a pas que l'aspect économique des choses.

Le matériel d'urgence – kits de clôtures mobiles ou semi-mobiles électrifiées – est-il suffisant pour répondre à la demande dans ces zones de protection ou hors zone ?

La Wallonie, qui accorde encore au loup un statut de stricte protection interdisant sa capture, sa perturbation ou sa mise à mort, envisage-t-elle, et sous quelles conditions, d'abaisser ce statut à celui d'espèce « protégée » permettant une gestion différente de la présence du loup sur son territoire ? Cette présence de plus en plus affirmée du loup dans notre Région – l'attaque de Léglise s'est déroulée à seulement 400 mètres des habitations – constitue-t-elle un risque pour les humains – habitants, promeneurs ou scouts ? On sait toutefois que les événements d'attaques envers les humains sont extrêmement rares. On a recensé, sur les

20 dernières années, neuf incidents. Je voulais donc avoir votre avis sur l'ensemble de ces mesures.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Madame et Messieurs les Députés, je tiens tout d'abord à exprimer tout mon soutien aux éleveurs touchés par ces attaques. Ils subissent non seulement des pertes économiques importantes, mais aussi un préjudice humain et moral considérable. C'est un travail de sélection et d'élevage, mené parfois depuis de nombreuses années, qui est brutalement affecté.

Je rappelle que les dispositifs actuellement en vigueur pour la gestion du loup restent pleinement applicables dans l'attente de l'adoption du nouveau plan Loup 2026-2030. Le projet de plan me sera soumis dans les prochains jours. Les consultations des parties prenantes interviendront durant l'été avant une finalisation du texte à l'automne.

Ce nouveau plan prendra en compte l'évolution de la présence du loup en Wallonie et des difficultés rencontrées sur le terrain. Il renforcera notamment l'accompagnement des éleveurs, la protection des troupeaux, le suivi scientifique, les mécanismes d'indemnisation, la gestion des situations problématiques et l'information des publics concernés.

Concernant l'attaque récente à Légglise, les experts du réseau Loup ont procédé aux prélèvements nécessaires afin d'identifier l'auteur des dommages et de permettre l'indemnisation des éleveurs concernés. L'évaluation de l'indemnisation tient compte de la nature des pertes subies, y compris des caractéristiques particulières des animaux, comme leur race ou leur valeur génétique.

Une deuxième attaque a également eu lieu sur la commune de Nassogne. L'éleveur avait installé une solution de protection. Le travail sur les mesures de protection et d'accompagnement se poursuit dans le cadre du prochain plan Loup pour les renforcer. Celles-ci doivent, en effet, encore être améliorées.

Les expériences menées dans les territoires où les meutes s'installent montrent que les prédatons diminuent progressivement lorsqu'on met en place des mesures de protection adaptées. La zone de présence permanente permet de cibler les moyens où le risque de prédation est le plus élevé. Les éleveurs concernés ont été informés des dispositifs disponibles : prêt de matériel, kits de clôtures électrifiées, accompagnement technique et aide financière pour la mise en place de protection durable.

Une sensibilisation spécifique a notamment été organisée par mon administration à Légglise le 9 octobre dernier, au cours de laquelle l'augmentation du risque

d'attaque après la période de mise-bas avait été évoquée. Depuis lors, Natagriwal a reçu 16 demandes d'accompagnement, d'analyse de risque de prêt de matériel ou d'aide financière, dont cinq demandes de subventions. Les dispositifs restent pleinement mobilisables et les éleveurs déjà accompagnés ont été recontactés afin de vérifier l'efficacité des protections existantes et d'activer, si nécessaire, les aides disponibles.

La ZPP demeure un outil de priorisation de l'action publique, sans constituer une limite d'intervention. Les situations à risque, y compris en dehors de ces zones, continuent à être examinées au cas par cas.

S'agissant du statut de protection du loup, toute évolution devra respecter le cadre européen, tenir compte de l'état de conservation de l'espèce et s'appuyer sur un suivi scientifique solide.

Comme vous le savez, au niveau de l'Union européenne, on est passé du statut strictement à protéger, mais l'état de conservation du loup n'est actuellement pas considéré comme favorable en Wallonie. Nous ne sommes donc pas dans le même cadre que la France ou l'Allemagne, où d'autres mesures peuvent être prises. Le droit permet déjà d'intervenir dans certaines situations particulières via le mécanisme de dérogation prévu. La priorité est de renforcer la prévention et la protection des troupeaux.

Enfin, concernant les habitants, promeneurs, mouvements de jeunesse et usagers de la forêt, les experts de mon administration rapportent que le risque pour l'être humain est extrêmement faible. Les inquiétudes exprimées sont néanmoins légitimes et nécessitent une information claire et coordonnée. Des recommandations ont été transmises aux fédérations de mouvements de jeunesse et peuvent être relayées auprès des communes et des organisateurs de camps, c'est-à-dire de garder ses distances, ne pas nourrir l'animal, tenir les chiens sous contrôle et signaler les observations utiles au réseau Loup.

Il n'est pas prévu d'interdire de manière générale les activités en forêt. L'objectif est de fournir des consignes simples, proportionnées et cohérentes. La présence du loup constitue désormais une réalité en Wallonie. Notre responsabilité est d'assurer une coexistence maîtrisée fondée sur la prévention, l'accompagnement des éleveurs et une information rigoureuse de la population.

M. le Président. – La parole est à M. Huberty.

M. François Huberty (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour les différents éléments de réponse concernant le plan Loup. Il me semble essentiel que l'on puisse, comme vous l'avez dit, avancer concrètement, dans les délais les plus brefs possibles, vers sa mise en œuvre. Au plus tôt ce plan sera adopté, au mieux ce sera, comme cela a été mentionné également pour nos éleveurs, puisqu'il est essentiel de

prévoir un panel large de mesures qui permettent d'équiper de manière adaptée nos éleveurs. Différentes pistes avaient été mentionnées dans cette Commission, mais c'est celle des chiens, qui est le moyen le plus facile. Il n'y a pas de matériel lourd à déplacer ou à installer.

Concernant le cas spécifique de la commune de Léglise, même si le principe de précaution a été invoqué dans la décision du bourgmestre, la décision pose question quant à sa portée, comme l'a souligné la Fédération des scouts, et sa proportionnalité, puisque le SPW a rappelé, à cet égard, le caractère limité du risque – vous l'avez mentionné également, si je reprends vos propos –, qui est jugé extrêmement faible. La zone d'action est actuellement limitée au seul territoire de la commune de Léglise. Or on sait que le loup ne s'arrête pas forcément au territoire communal. Il s'agit d'avoir une vision beaucoup plus large et qui soit prise en bonne concertation et en bonne coordination avec l'ensemble des acteurs concernés.

M. le Président. – La parole est à M. Spies.

M. Patrick Spies (PS). – Madame la Ministre, merci pour votre réponse. Plus l'adoption du nouveau plan Loup est retardée, plus les incertitudes et les réactions disparates se multiplient. Lorsque des communes en arrivent à restreindre les activités de groupe en forêt par mesure de précaution, c'est un signal qui ne peut être ignoré.

J'espère sincèrement qu'il ne faudra pas attendre un incident plus grave pour que des mesures concrètes soient enfin prises. La responsabilité politique est précisément d'anticiper les difficultés, d'informer clairement les citoyens et de donner aux communes, aux éleveurs et aux usagers de la forêt des outils et les lignes directrices dont ils ont besoin. C'est aujourd'hui que la Wallonie doit reprendre pleinement son rôle de coordination et de responsabilité.

M. le Président. – La parole est à Mme Laffut.

Mme Anne Laffut (MR). – Merci, Madame la Ministre, pour les éléments de réponse. On se réjouit qu'un texte soit en cours de finalisation, même si, vous l'avez rappelé, les dispositifs restent toujours d'application. Ce n'est pas comme s'il n'y avait pas de plan Loup aujourd'hui. On sait à quel point – on l'entend dans la population et ici, dans cette assemblée – il s'agit d'un sujet sensible et qu'il faut à la fois respecter le cadre européen et s'appuyer sur un suivi scientifique. La situation ici, en Belgique, en Wallonie, n'est pas la même qu'en France ou qu'en Allemagne.

J'entends également des critiques par rapport à la décision du bourgmestre de Léglise. C'est facile à dire quand on n'est pas à sa place. On sait que le risque est faible, mais le bourgmestre ne devrait pas devoir porter cette responsabilité à lui seul. En guise de réplique, j'aurais pu vous résumer la liste des griefs qui m'ont été

adressés par le bourgmestre de Léglise, qui était en première ligne sur le terrain. Il n'a pas été averti officiellement de la survenance de cet événement dans les jours qui ont suivi. C'est l'éleveur qui a pris l'initiative de l'informer. Aucune autorité présente n'a pris l'initiative d'appeler un vétérinaire de garde. Il n'y a eu aucune prise en main des brebis blessées qui agonisaient sous un soleil de plomb depuis plusieurs heures. Il n'y a pas eu de prise en charge de l'évacuation des cadavres. C'est l'éleveur qui a lui-même dû charger une remorque le lendemain. À ce jour, il n'y a aucun suivi vétérinaire qui a été mis en place par les autorités. Il n'y a pas eu de proposition de soutien psychologique, aucune responsabilité identifiée.

M. le Président. – Je vais vous demander de conclure, Madame la Députée.

Mme Anne Laffut (MR). – Je conclus, mais c'est quand même important. En effet, ce n'est pas de votre responsabilité, mais ce sont tous des éléments qui doivent être pris en compte par le réseau Loup pour tenter d'améliorer les choses et d'apporter un suivi plus efficace en la matière.

(M. Huberty, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

Question orale de M. Patrick Spies

**à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « la défiance entre le Gouvernement et les
associations environnementales sur la protection
de la biodiversité »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Spies à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la défiance entre le Gouvernement et les associations environnementales sur la protection de la biodiversité ».

La parole est à M. Spies pour poser sa question.

M. Patrick Spies (PS). – Madame la Ministre, plusieurs acteurs de terrain s'inquiètent de restrictions budgétaires qui toucheraient des projets concrets de restauration de la biodiversité. Une publication récente évoque notamment la suppression de subsides destinés à Natagora pour la restauration de mares agricoles, avec pour conséquence l'annulation de nombreux projets en cours.

Au-delà de cette situation précise, la question posée est plus large. Les mares, zones humides et prairies naturelles ou petits éléments du maillage écologique ne sont pas des projets accessoires. Ils contribuent à la restauration de la biodiversité, mais aussi à la rétention de l'eau, à la lutte contre les sécheresses, à la prévention

des inondations et à l'adaptation de nos territoires aux changements climatiques.

Dans ce contexte, comment la Wallonie peut-elle atteindre ses objectifs en matière de biodiversité et de restauration de la nature si les moyens consacrés aux projets de terrain diminuent fortement ? Quels budgets sont aujourd'hui réellement disponibles pour financer les projets portés par les associations environnementales, les agriculteurs, les communes et les acteurs locaux ?

Pouvez-vous confirmer ou infirmer la suppression du soutien régional au programme de restauration des mares agricoles ? Combien de projets sont concernés ? Des alternatives de financement sont-elles prévues pour éviter l'abandon de projets déjà engagés ?

Enfin, une forme de défiance s'est installée entre vous, certaines associations environnementales, mais aussi votre administration sur la façon dont vous envisagez la protection de la biodiversité. Comment entendez-vous rétablir un dialogue de confiance transparent et constructif avec ces acteurs essentiels de terrain ? Merci beaucoup.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, concernant votre question relative au projet de creusement de mares en zone agricole, je me permets de vous renvoyer à la réponse exhaustive apportée à votre collègue, M. le Député Janssen, en septembre dernier, à ce sujet.

Sur le climat de défiance que vous évoquez, je ne partage pas du tout votre analyse. Les acteurs de la conservation de la nature sont pleinement associés aux grands projets que je mène. Ils sont régulièrement reçus au sein de mon cabinet et par mon administration, dans un esprit de dialogue, d'échange, de recherche et de solutions concrètes. Jeudi dernier encore, je recevais Canopéa et Natagora afin d'échanger sur nos projets communs.

Ces acteurs sont des partenaires essentiels de la politique de biodiversité. Leur expertise de terrain, leur capacité d'action, leur connaissance des réalités locales, également la présence de nombreux comités sur le terrain sont précieuses pour atteindre nos objectifs. C'est notamment dans cette logique qu'ils sont pleinement associés aux travaux relatifs à l'élaboration du Plan national de restauration de la nature.

Être partenaire ne signifie pas que nous devons avoir systématiquement la même analyse sur chaque dossier. Le rôle d'un ministre est aussi d'effectuer des choix, de définir des priorités et de s'assurer que chaque euro public engagé produit le meilleur résultat possible pour la collectivité. Depuis le début de mon mandat, j'ai

privilegié une méthode fondée sur la concertation, la transparence et la recherche de résultats concrets. Les associations de conservation de la nature, les agriculteurs, les pouvoirs locaux, les autres acteurs de terrain ne sont pas des opposants, ils sont des partenaires avec lesquels nous devons construire une politique de biodiversité ensemble, ambitieuse, réaliste et efficace.

M. le Président. – La parole est à M. Spies.

M. Patrick Spies (PS). – Merci, Madame la Ministre. Je vais relire attentivement votre réponse à la question de M. Janssen. À mon avis, la protection de la biodiversité ne pourra être efficace que si tous les acteurs de terrain avancent dans la même direction. Les associations environnementales, les agriculteurs, les communes et l'administration sont des partenaires essentiels. Dans un contexte budgétaire contraint, le dialogue, la transparence et la confiance sont plus que jamais nécessaires afin de garantir que les moyens disponibles soient utilisés de la manière la plus efficace, au service de la nature et de l'intérêt général. Je suis certain que nous reviendrons encore à ce sujet en commission.

**Question orale
de M. Christophe Bastin
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « l'opportunité d'un rachat public de l'île de
Houx à Yvoir »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bastin à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'opportunité d'un rachat public de l'île de Houx à Yvoir ».

La parole est à M. Bastin pour poser sa question.

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Madame la Ministre, la presse s'est récemment fait l'écho de la mise en vente de l'île de Houx, située sur la Meuse, sur le territoire de la commune d'Yvoir. Cette propriété privée, particulièrement remarquable par sa situation géographique et son intérêt paysager, constitue un élément singulier du patrimoine naturel wallon.

Au-delà de son caractère insolite, cette mise en vente pourrait représenter une opportunité pour les pouvoirs publics. En effet, l'acquisition de cette île par la Région wallonne pourrait permettre de renforcer la préservation de la biodiversité, de protéger durablement un milieu naturel sensible et, le cas échéant, de développer un projet de valorisation compatible avec les objectifs de conservation de la nature, d'éducation à l'environnement ou d'accueil maîtrisé du public.

Dans un contexte où la Wallonie poursuit une politique de renforcement de son réseau d'espaces naturels et de restauration des écosystèmes, il paraît opportun d'examiner si une telle acquisition pourrait présenter un intérêt stratégique.

Vos services ont-ils été informés de la mise en vente de l'île de Houx ? Une analyse de l'intérêt écologique, paysager ou patrimonial de ce site a-t-elle déjà été réalisée par l'administration ou par un organisme scientifique compétent ? La Région wallonne envisage-t-elle d'étudier la possibilité d'acquérir cette propriété, directement ou via un organisme public ou un partenariat avec une association de conservation de la nature ? Dans l'hypothèse où une acquisition publique ne serait pas envisagée, quelles garanties existent afin que les qualités environnementales du site soient préservées en cas de changement de propriétaire ? Plus largement, quelle est votre stratégie visant à saisir les opportunités foncières présentant un intérêt particulier pour la conservation de la nature lorsque des biens privés remarquables sont mis sur le marché ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, le service en charge des acquisitions au sein du Département de la nature et des forêts a bien été informé de la mise en vente de l'île de Houx. Cette île présente un intérêt sur les plans écologique, paysager, patrimonial et social. Elle constitue un élément important du réseau écologique de la Haute Meuse, ce qui justifie son inscription comme site de grand intérêt biologique et sa prise en compte dans la gestion des sites Natura 2000 environnants.

Son intérêt est multiple. Elle assure une fonction de relais écologique entre les deux rives de la Meuse, constitue une halte migratoire pour de nombreuses espèces d'oiseaux. Elle contribue également à la qualité paysagère de la vallée et présente un intérêt historique reconnu en lien avec les deux conflits mondiaux.

S'agissant de la préservation du site, il convient de rappeler que l'île est inscrite en zone forestière au plan de secteur et qu'elle est comprise dans un site Natura 2000. Les berges ainsi que les pointes nord et sud appartiennent par ailleurs déjà à la Région wallonne. Le site bénéficie donc, quel qu'en soit le futur acquéreur, d'un statut de protection.

Les services extérieurs du DNF restent attentifs aux opportunités foncières présentant un intérêt pour la biodiversité. Cela nécessite un travail d'analyse et de priorisation, la finalité de la Région n'étant pas de se porter acquéreur de tout site. Dans le cas de l'île de Houx, plusieurs contacts ont, d'ores et déjà, été pris, sans déboucher à ce jour sur une offre concrète de rachat. Une acquisition par le SPW pourrait néanmoins

être réexaminée dans le cadre d'un projet de restauration de la nature bénéficiant de financements spécifiques, notamment au travers des dispositifs de la mesure 355 de la PAC.

Certains habitats naturels présents sur l'île sont aujourd'hui dans un état de conservation dégradé et le cornouiller soyeux, une espèce exotique envahissante, y est présent. Une gestion active permettrait donc d'améliorer la qualité écologique du site. Néanmoins, il est nécessaire de prioriser les acquisitions et l'ensemble des travaux à faire dans la Région wallonne, et de mobiliser, chaque fois que possible, des partenariats ainsi que des financements complémentaires.

Notre stratégie consiste donc à maintenir une veille active sur les opportunités foncières présentant un intérêt particulier pour la biodiversité, à soutenir les acquisitions portées par des partenaires lorsque c'est pertinent et à saisir les opportunités de financement permettant de renforcer progressivement le réseau d'aires protégées en Wallonie.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse complète. En tout cas, je ne peux que vous inviter à mener cette réflexion. La Région est propriétaire des pointes sud et nord, ce qui n'est déjà pas mal.

Si l'on savait rejoindre les deux points, cela permettrait peut-être à la Région wallonne de devenir propriétaire de l'entière. Comme vous l'avez dit à maintes reprises, il y a réellement un intérêt écologique important malgré le cornouiller un peu envahissant. Je vous invite à venir la visiter durant les congés, Madame la Ministre. C'est une très belle région.

**Question orale
de Mme Mélissa Hanus
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « l'impact de la réforme des aides à la
promotion de l'emploi (APE) sur la Fondation
rurale de Wallonie (FRW) »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Hanus à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'impact de la réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE) sur la Fondation rurale de Wallonie (FRW) ».

La parole est à Mme Hanus pour poser sa question.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Madame la Ministre, en 2025, le budget de la FRW était 7 856 000 euros et la subvention APE représentait 3 134 000 euros de ce budget, soit 40 %. C'est énorme.

À ce sujet, une seule question se pose : êtes-vous en mesure de garantir que, le 1^{er} janvier 2027, la FRW bénéficiera toujours de la même enveloppe budgétaire en ce qui concerne les subventionnements APE et que vous serez en situation administrative et juridique d'assurer la liquidation de cette subvention ?

La FRW joue un rôle fondamental pour de nombreuses petites communes en zone rurale. Vous devez pouvoir rassurer les agents, les dirigeants et les communes quant à la pérennité du financement de la FRW. Madame la Ministre, il est temps.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Madame la Députée, une réforme des aides à la promotion de l'emploi est effectivement en cours, portée par mon collègue du Gouvernement, le ministre de l'Emploi Pierre-Yves Jeholet.

Comme vous l'indiquez, la Fondation rurale de Wallonie constitue un acteur important de la ruralité en Wallonie, au travers de sa mission d'organisme d'accompagnement des communes dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs opérations de développement rural. Cette position est reconnue par la convention-cadre liant la Région wallonne à la Fondation.

Si cette réforme est en cours, le Gouvernement procède actuellement à l'établissement du cadastre de répartition des organismes bénéficiant de ces aides, en fonction de leur lien avec les compétences de chaque ministre. Vous le comprendrez, les questions relatives à la répartition des différents budgets n'étant pas encore tranchées, il m'est malheureusement impossible à ce stade de vous fournir davantage d'informations sur les enveloppes qui seront attribuées à chaque organisme.

M. le Président. – La parole est à Mme Hanus.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Madame la Ministre, nous sommes le 13 juillet et le Gouvernement wallon n'est pas en mesure de confirmer ou pas si la Fondation rurale de Wallonie va potentiellement perdre jusqu'à 40 % de son budget ! Ici, vous ne fermez même pas la porte à l'idée de raboter ce budget. J'aurais espéré à tout le moins que vous puissiez dire : « Je vais mettre toute ma force politique au sein de ce Gouvernement pour conserver ces APE, qui représentent 40 % du budget de la FRW, et rappeler singulièrement que le travail mené par la FRW pour les communes rurales de Wallonie est rendu possible par son personnel ». Ici, avec la menace qui pèse sur les APE, c'est l'ensemble du personnel qui est dans l'inquiétude totale. Au 13 juillet, vous auriez dû, Madame la Ministre, apporter des réponses concrètes. Cela est plus que décevant, c'est alarmant pour le personnel concerné et c'est même irrespectueux.

Question orale de Mme Mélissa Hanus à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'absence de suivi dans la politique de développement rural »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Hanus à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'absence de suivi dans la politique de développement rural ».

La parole est à Mme Hanus pour poser sa question.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Madame la Ministre, je reviens vers vous au sujet de cette politique de développement rural pour laquelle nous attendons toujours un vrai levier, une vraie vision de votre part pour véritablement actionner des mécanismes de soutien à nos zones rurales en Wallonie.

Vous avez toujours balayé mes arguments en me renvoyant au vote du décret-programme wallon qui modifiait le décret de 2014 sur le développement rural. Le problème, c'est que l'article 262, paragraphe 1^{er}, du décret-programme prévoyait une entrée en vigueur du chapitre VI consacré au développement rural le 1^{er} septembre, soit dans un mois et demi.

Or, afin de mettre votre réforme en œuvre, le Gouvernement devra adopter une série d'arrêtés du Gouvernement wallon. C'est nécessaire notamment vis-à-vis des subventionnements des projets ainsi que sur le contenu des dossiers.

Qu'en est-il de ces arrêtés ? Seront-ils prêts pour être opérationnels au 1^{er} septembre ? Quelles seraient les conséquences juridiques et administratives de l'absence de ces AGW ? Le cas échéant, qu'est-ce qui peut justifier un tel oubli ?

Par ailleurs, vous deviez, pour le 1^{er} septembre également, approuver une convention de développement rural type opposable à toutes les opérations de développement rural. Dans ce dossier aussi, il semble que vous soyez en retard. Qu'en est-il ? Formellement, cette convention doit-elle être approuvée par le Gouvernement ? Doit-elle être soumise à l'Inspection des finances ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Madame la Députée, une première réforme du décret relatif au développement rural a été initiée dans le cadre du décret-programme porté par le ministre-président Dolimont. Comme je vous l'ai indiqué à plusieurs reprises, il s'agit d'une première adaptation de cette politique, destinée à apporter des simplifications

immédiates pour les communes avant une réforme plus en profondeur qui proposera des évolutions véritablement structurantes de cette politique.

L'entrée en vigueur de ces premières modifications est effectivement prévue pour le 1^{er} septembre prochain. S'agissant de l'unique arrêté d'exécution de cette politique, un avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté du 12 juin 2014 sera présenté au Gouvernement ce 16 juillet, afin d'assurer l'adaptation du cadre réglementaire au nouveau décret. Cet avant-projet poursuit un double objectif : garantir la cohérence avec les modifications décrétales adoptées et introduire de nouvelles simplifications des procédures applicables aux communes.

Certaines dispositions du décret modifié ne constituent qu'une reformulation des habilitations préexistantes et n'appellent donc aucune adaptation de l'AGW. Pour les autres, et afin d'assurer la continuité du cadre réglementaire d'exécution du décret modifié en cas d'adoption postérieure à son entrée en vigueur, l'arrêté est doté d'un effet rétroactif au 1^{er} septembre 2026, date d'entrée en vigueur du décret. Cette rétroactivité permet d'éviter toute période de vide juridique. L'objectif demeure de disposer d'un cadre réglementaire complet permettant une mise en œuvre harmonisée des nouvelles dispositions dans les meilleurs délais.

Concernant la nouvelle convention unique destinée à lier le Gouvernement et la commune pour la réalisation du PCDR, le décret modifié prévoit que le projet de convention est élaboré conjointement par l'administration et la commune, avant d'être signé par le Gouvernement lors de l'approbation du PCDR. L'avant-projet d'arrêté précise le contenu de cette convention unique, qui fixe notamment les obligations des parties ainsi que la programmation et les modalités de réalisation du PCDR. Il ne s'agit donc pas d'une convention type devant faire l'objet d'une approbation préalable et uniforme pour l'ensemble des opérations de développement rural, mais bien d'un document spécifique à chaque commune.

Comme vous vous en doutez, cette première modification du décret et de l'AGW relatifs à cette politique fera l'objet d'une communication claire à destination des communes et des organismes d'accompagnement, afin qu'ils puissent comprendre les premières évolutions apportées à leur avantage et se les approprier pleinement.

M. le Président. – La parole est à Mme Hanus.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Je n'ai pas de réplique.

(M. Jacob, doyen d'âge, reprend place au fauteuil présidentiel)

Question orale
de M. François Huberty
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « l'état d'avancement du pacte Vet rural »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Huberty à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'état d'avancement du pacte Vet rural ».

La parole est à M. Huberty pour poser sa question.

M. François Huberty (Les Engagés). – Madame la Ministre, depuis plusieurs années, la pénurie de vétérinaires ruraux constitue un sujet de préoccupation majeur pour le monde agricole. Elle met sous pression les praticiens en place et fragilise le suivi sanitaire des élevages.

En avril dernier, en réponse à une question d'un collègue, vous annonciez, en concertation avec vos collègues en charge du Bien-être animal et de l'Économie, le lancement d'un pacte Vet rural articulé autour de trois axes : des incitants financiers à l'installation, des innovations pédagogiques et un accompagnement professionnel.

Depuis lors, ce pacte a été officiellement présenté par les représentants de la profession comme une étape importante pour l'avenir de la médecine vétérinaire rurale. Le projet, élaboré sur la base des travaux de l'Obsvet, prévoit notamment des bourses de stages, un mentorat structuré, des aides à l'installation, un accompagnement des maîtres de stage et des actions de valorisation du métier. À quelques semaines de la foire agricole qui constitue un rendez-vous incontournable pour le monde agricole, il serait utile de faire le point sur l'état d'avancement de ce dossier.

Pouvez-vous nous indiquer où en est concrètement la mise en œuvre du pacte Vet rural ? Le financement annoncé est-il désormais définitivement arrêté entre les différents partenaires ? Les conventions nécessaires ont-elles été conclues ? Parmi les différentes mesures prévues, lesquelles sont déjà opérationnelles et lesquelles devraient encore être déployées dans les prochains mois ? Je pense notamment aux aides à l'installation, aux bourses de stages ruraux, au mentorat ou encore à l'accompagnement des maîtres de stage, soit des mesures que nous défendons. Enfin, disposez-vous déjà d'indicateurs permettant de mesurer les premiers effets de ces initiatives sur l'attractivité de la médecine vétérinaire rurale, en particulier dans les territoires les plus touchés par la pénurie, comme la province de Luxembourg ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, comme je vous l'ai déjà dit, il s'agit d'un projet innovant que je subventionne en collaboration avec le ministre du Bien-être animal et le ministre de l'Économie afin de soutenir cette profession indispensable à notre agriculture. En fonction des disponibilités financières et des compétences ministérielles, chaque ministre participe activement à l'élaboration de la subvention pluriannuelle.

Soyez assuré que les territoires les plus touchés par la pénurie de vétérinaires ruraux feront bien entendu l'objet d'une attention particulière dans le cadre du nouveau pacte Vet rural qui va être lancé. Vous le savez : je m'inscris pleinement dans la politique de soutien à l'UPV et aux vétérinaires ruraux initiée dès 2017 par la Région.

M. le Président. – La parole est à M. Huberty.

M. François Huberty (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour cette réponse qui fut brève. Au moins, vous m'avez transmis certains éléments. J'espère donc que les mesures annoncées, comme cela a déjà été détaillé, pourront être mises en œuvre rapidement au bénéfice de nos éleveurs et, plus largement, de notre ruralité entière. Il est désormais essentiel, après les avoir annoncées, d'en assurer un suivi attentif, mais surtout d'en évaluer les effets et, si nécessaire, d'adapter les dispositifs et de pérenniser les moyens financiers, même s'ils ne dépendent pas exclusivement de vous, comme vous l'avez mentionné. Néanmoins, pérennisons chez les différents ministres les moyens financiers consacrés aux actions qui auront démontré leur efficacité.

Je rappelle, à la suite de mes échanges avec vous et avec le terrain, que j'avais formulé plusieurs propositions qui rejoignent aujourd'hui bon nombre des orientations qui ont été retenues dans ce pacte. Nous les saluons donc. Maintenant, « il n'y a plus qu'à », comme diraient certains.

(M. Huberty, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

Question orale de M. Loïc Jacob

**à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « le rapport de monitoring sur les accords
commerciaux »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Jacob à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le rapport de monitoring sur les accords commerciaux ».

La parole est à M. Jacob pour poser sa question.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Madame la Ministre, nous allons avoir quelques échanges ensemble pour clôturer la matinée ou, en tout cas, notre commission. Cette question, à la base, ne vous était pas adressée ; elle était adressée à M. Dolimont. Il s'agit du suivi d'un échange que j'avais pu avoir avec lui au travers de questions écrites. Bref, elle a été redirigée vers vous. Pas de souci à cela, mais vous comprendrez qu'elle était construite plutôt pour faire le suivi d'une question écrite à M. le Ministre-Président que j'avais interrogé en mai sur les conséquences cumulatives des accords de libre-échange.

En réponse à cela, j'avais reçu comme propos : « Un rapport de monitoring des accords en vigueur est actuellement en voie de finalisation par les administrations compétentes – WBI, AWEx et SPW ARNE. À ce stade, celui-ci n'a pas encore été transmis ; je n'ai donc pas encore pu en prendre connaissance. Il me revient que son élaboration a notamment été impactée par l'intensification récente de l'agenda commercial européen ». M. le Ministre précisait également que ce rapport devait permettre d'éclairer l'impact des accords commerciaux sur notre agriculture et que les effets cumulés de ces accords constituaient bien un point d'attention majeur pour le Gouvernement wallon.

Le rapport a-t-il été finalisé ? Vous a-t-il désormais été transmis ? Si oui, quelles sont les grandes conclusions que l'on peut en tirer pour nos filières agricoles ? Identifie-t-il des opportunités précises ainsi que des risques ou des freins dus à ces accords commerciaux, notamment à leur impact cumulatif ? Si la réponse est que le rapport n'a pas été transmis, notre échange sera bref et l'on reviendra plus tard sur le sujet.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, le rapport de monitoring des accords commerciaux en vigueur est désormais finalisé. Je peux donc vous donner davantage d'informations.

Le rapport global été coordonné par WBI et transmis au ministre-président Adrien Dolimont, compétent pour les relations internationales. Je n'ai donc pas encore pu prendre connaissance de l'intégralité du rapport, mais je peux en revanche vous en présenter les principaux enseignements pour les filières agricoles wallonnes.

Les effets cumulés des accords commerciaux constituent un point d'attention majeur pour le Gouvernement. Les concessions accordées dans le cadre des accords bilatéraux s'ajoutent en effet à celles déjà consenties au niveau multilatéral, dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce. C'est donc leur

impact global, en particulier sur nos filières sensibles, que nous suivons avec attention.

Le volet agricole confirme globalement les constats que j'avais évoqués en avril dernier dans les réponses à vos questions écrites n° 368 et 374.

Pour les produits laitiers, les accords analysés offrent des opportunités réelles, notamment pour les fromages et le lait en poudre. Les contingents ouverts dans plusieurs accords sont largement utilisés et les exportations progressent vers différents marchés.

Pour la viande bovine, pour le court terme, les risques apparaissent limités dans le cadre des accords examinés. Les exigences sanitaires et phytosanitaires continuent de freiner les importations. Dans le cadre du CETA, par exemple, les importations canadiennes sont restées marginales tandis que les exportations européennes ont progressé.

Pour la volaille, les effets restent également limités à ce stade. Une vigilance demeure néanmoins nécessaire, notamment en raison de l'augmentation prévue de certains contingents.

Le sucre constitue en revanche la filière la plus exposée. Les contingents accordés à certains partenaires, notamment la Colombie, le Vietnam et les pays d'Amérique centrale sont fortement utilisés et ont entraîné une hausse importante des importations.

La viande bovine et le sucre restent dès lors des points d'attention constants pour le Gouvernement dans les négociations commerciales en cours. Je me réjouis, à cet égard, que le sucre ait été exclu des accords politiques dégagés avec l'Inde, mais également avec l'Indonésie.

Enfin, les administrations wallonnes – WBI, AWEx et SPW ARNE – vont désormais entamer la préparation du prochain rapport de monitoring sur la base des chiffres relatifs aux échanges commerciaux de 2025.

M. le Président. – La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – J'ai donc bien fait de vous poser la question. Ce rapport sera-t-il disponible pour les parlementaires ? Cela serait intéressant pour nourrir nos réflexions. J'imagine qu'il sera peut-être public.

Enfin, ce qui m'importe le plus est ce que vous avez dit à la fin, à savoir que ces monitorings vont devenir réguliers et pourront surtout alimenter des positions et des décisions politiques.

Sur les constats a posteriori, cela a un intérêt. Toutefois, quand on est un acteur public, il est toujours intéressant de pouvoir poser un constat au préalable et d'avoir des positions documentées et alimentées par les analyses scientifiques.

**Question orale
de M. Loïc Jacob
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « le projet TransAgroBat »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Jacob à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le projet TransAgroBat ».

La parole est à M. Jacob pour poser sa question.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Madame la Ministre, le 23 juin dernier avait lieu le lancement officiel du projet Interreg France-Wallonie-Flandre TransAgroBat. Celui-ci s'articule autour d'une question centrale : « Comment la biodiversité peut-elle contribuer à construire des agroécosystèmes plus durables et plus résilients ? » Il s'agit d'une question facile à énoncer, mais beaucoup plus complexe lorsqu'il s'agit d'y apporter une réponse.

Concrètement, ce projet va pointer les chauves-souris et, plus particulièrement, les 24 espèces recensées dans cette zone transfrontalière. Les chauves-souris jouent un rôle important de régulation naturelle des insectes nuisibles au bétail, à l'homme et aux cultures.

Notre agriculture s'est modifiée et intensifiée ces dernières années, ce qui a modifié et altéré les écosystèmes. Ce projet visera justement à tenter d'améliorer la compréhension sur la manière dont ces changements influencent les populations de chauves-souris. Au menu de ce projet : localisation et suivi des populations, étude de l'utilisation des paysages par les chauves-souris, étude de leur régime alimentaire ou encore leur exposition aux polluants environnementaux. Ce sont beaucoup d'éléments intéressants.

Étant ministre de l'Agriculture et de la Nature, je ne doute pas que ce projet vous intéresse, d'où mon intervention de ce jour. Avez-vous pris connaissance des objectifs et du contenu de ce projet ? Avez-vous échangé avec les personnes portant ce projet ?

En lien avec l'objectif global du projet visant à explorer la manière dont la biodiversité peut contribuer à construire les agroécosystèmes de demain, quel est l'état des initiatives permettant de favoriser la biodiversité en milieux agricoles en Région wallonne ?

Ce sera bientôt la Foire de Libramont, et l'occasion de revenir sur les politiques et objectifs de vos politiques pour les prochaines années. Pouvez-vous nous dresser votre vision politique et vos objectifs pour le restant de la législature dans le cadre de l'imbrication de ces deux grandes matières que sont la biodiversité et l'agriculture ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, j'ai pris connaissance du projet TransAgroBat. Je le connais d'autant mieux que je l'ai personnellement soutenu lors de son approbation par le Gouvernement wallon. Ce projet avait d'ailleurs reçu un avis favorable de l'ensemble des versants concernés ainsi que du secrétariat général. J'y vois un projet à réelle valeur ajoutée, à la fois scientifique, agricole et environnementale.

Les chauves-souris sont des auxiliaires précieux pour nos écosystèmes. Par leur rôle dans la régulation naturelle des insectes, elles illustrent concrètement ce que la biodiversité peut apporter à l'agriculture. Elles dépendent toutefois de gîtes adaptés – arbres creux, combles, vieux bâtiments, caves ou cavités – et de paysages diversifiés pour se nourrir et se déplacer. Leur situation reste fragile en raison de pressions multiples accumulées dans le temps, mais des évolutions positives sont aussi à l'œuvre : replantation de haies, maintien de prairies permanentes, mares, bandes enherbées ou encore préservation d'arbres morts.

C'est précisément l'intérêt de TransAgroBat : objectiver ces dynamiques, mieux comprendre les interactions entre chauves-souris, paysages agricoles et pratiques de terrain et identifier les leviers les plus pertinents pour agir. Le projet étudiera notamment leur régime alimentaire, leur activité de chasse et leur utilisation des paysages agricoles. L'UMons contribuera directement à ces travaux, en particulier sur les volets alimentaires, écologiques et paysagers.

Ma conviction est claire : il ne faut pas opposer agriculture et biodiversité. Il faut mieux mobiliser les services rendus par la nature pour renforcer nos exploitations. Les chauves-souris, comme les pollinisateurs, les auxiliaires de culture, les haies, les mares ou les prairies permanentes, contribuent à la régulation des ravageurs, à la qualité des sols, à la protection de l'eau et à l'équilibre des paysages.

La Wallonie dispose déjà de leviers concrets : les mesures agroenvironnementales et climatiques, les ECO-régimes de la PAC, et cetera. Le Plan national de restauration de la nature viendra renforcer cette cohérence, en lien avec les acteurs de terrain. Pour le reste de la législature, ma priorité sera de consolider ces outils, de mieux les articuler et de les rendre utiles, accessibles et valorisables pour les agriculteurs.

M. le Président. – La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, d'avoir fait le point et d'avoir soutenu ce projet. Je suis d'avis que, au-delà du travail quotidien de nos administrations, on doit pouvoir s'appuyer sur ce type de projets plus précis qui viennent alimenter nos

décisions politiques et nous permettent d'avoir des visions prospectives sur ce qui doit être mis en place en complément ou en modification de ce qui l'avait été précédemment. J'ai la même vision que vous : biodiversité et agriculture sont deux faces d'une seule et même pièce. Il faut les faire avancer de concert.

Question orale de M. Loïc Jacob

à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le développement de la filière de l'abricot en Wallonie »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Jacob à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le développement de la filière de l'abricot en Wallonie ».

La parole est à M. Jacob pour poser sa question.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Je ne sais pas vous, mais j'adore les abricots : nature, en confiture ou rôtis, c'est très bon.

Madame la Ministre, plusieurs années de recherche et d'expérimentations montrent qu'une nouvelle filière de l'abricot peut prendre progressivement racine en Wallonie, et je m'en réjouis. Déjà une dizaine de producteurs commercialisent des abricots wallons, souvent au travers de circuits courts. Le potentiel de développement semble bel et bien présent chez nous.

Aujourd'hui se pose donc la question de la structuration économique de la filière. En effet, si la production constitue une première étape essentielle, la création de valeur dépend également de la capacité à organiser le conditionnement, la transformation, la commercialisation et la promotion des produits. Le Collège des producteurs accompagne d'ailleurs les producteurs intéressés par cette nouvelle culture – qui a une plus grande plus-value puisqu'elle est à son tout début – et contribue à la structuration de la filière.

Quelle évaluation le Gouvernement wallon fait-il du potentiel de développement de la culture de l'abricot en Wallonie ?

Le Collège des Producteurs a-t-il réalisé ou envisage-t-il de réaliser une analyse économique complète du potentiel de cette filière, non seulement en matière de production, mais également des autres aspects abordés ?

Des actions spécifiques sont-elles prévues afin d'accompagner la structuration et la promotion de cette filière ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, la Wallonie compte actuellement un peu plus de quatre hectares d'abricotiers en production, répartis entre une dizaine de producteurs.

La culture de l'abricot présente un potentiel intéressant, mais son développement reste techniquement complexe et exigeant. Elle nécessite des investissements importants, une forte expertise et une conduite culturale rigoureuse, ce qui la destine principalement à des producteurs professionnels. Par ailleurs, cette culture demeure très dépendante des conditions climatiques. Les floraisons de plus en plus précoces accentuent notamment les risques liés au gel, rendant encore difficile l'évaluation précise de son potentiel de développement dans notre Région.

En revanche, il est important de noter que l'intérêt et l'engouement pour la production de l'abricot en Wallonie sont réels. Cela fait maintenant plusieurs années que le Centre d'essais fruitiers et quelques producteurs testent la culture de l'abricot sous nos latitudes. Les données économiques liées à la production sont donc bien connues. Toutefois, l'inconnue majeure reste l'imprévisibilité du climat et du déroulement de chaque saison. En effet, la date de floraison ainsi que les risques de gel dans les nuits qui s'ensuivent pèsent un poids non négligeable dans la balance des coûts et des revenus. L'incertitude liée aux aléas climatiques ne permet donc pas d'envisager une analyse économique précise, car les coûts peuvent varier fortement ainsi que les rendements et la qualité des fruits.

Concernant les étapes de conditionnement, de transport et de commercialisation, la filière de l'abricot peut s'appuyer sur les réseaux déjà développés pour les autres productions fruitières commercialisées localement. Finalement, les abricots wallons n'ont pas vocation à être transformés, mais bien commercialisés en frais pour le plaisir de tous.

L'année 2026 est la première année où les producteurs wallons disposent de suffisamment de volumes d'abricots pour en faire la promotion. Les retombées du communiqué ont été extrêmement positives, avec un intérêt marqué des magasins, des producteurs et des consommateurs.

M. le Président. – La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Merci beaucoup, Madame la Ministre. Je vous sens un peu plus mesurée sur le potentiel de la filière, puisqu'il y a pas mal de choses qui doivent encore être analysées et qui restent en suspens aujourd'hui. J'ai entendu que c'était techniquement complexe, que cela demandait des investissements.

Dans nos échanges en commission, j'invite souvent à la réflexion quant au potentiel développement de

nouvelles filières. Même si c'est techniquement et extrêmement difficile et que cela demande de l'investissement, il faut continuer à suivre cela ; c'était bien l'objet de vos propos. Il faut continuer à suivre ce genre de filière pour voir si, dans les années à venir, une partie peut-être tenue de producteurs intéressés pourrait amener certains débouchés intéressants. Ce qui manque souvent chez nous, en Wallonie, pour ce genre de production, c'est le fait qu'on puisse produire et consommer local. On veut tous pouvoir produire et consommer local. Si l'on peut y participer, on sera à vos côtés.

Question orale de M. Loïc Jacob

**à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « l'apparition de la géomyze en Wallonie et
l'adaptation de notre agriculture à l'émergence
de nouveaux ravageurs »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Jacob à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'apparition de la géomyze en Wallonie et l'adaptation de notre agriculture à l'émergence de nouveaux ravageurs ».

La parole est à M. Jacob pour poser sa question.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Madame la Ministre, selon les informations récemment publiées par *Le Sillon belge*, le Centre indépendant de promotion fourragère a observé, malheureusement, pour la première fois en Wallonie, des dégâts attribués à la géomyze dans plusieurs parcelles de maïs du Hainaut.

C'est un ravageur plutôt cantonné pour l'instant dans l'ouest de la France. Les attaques observées ici ont entraîné la destruction d'une partie des plantules, avec comme conséquence l'abandon d'un essai variétal du Centre indépendant de promotion fourragère.

Au-delà de ce cas particulier, cette apparition illustre une tendance plus large, dont on parle régulièrement ici : l'évolution des conditions climatiques favorise progressivement l'installation de nouvelles espèces de ravageurs, de maladies ou d'espèces invasives, autant d'éléments susceptibles de fragiliser les productions agricoles wallonnes.

Disposez-vous d'une première évaluation de l'ampleur des dégâts causés par la géomyze en Wallonie et de son potentiel de dissémination ? Un dispositif spécifique de surveillance est-il envisagé à cet égard ? Des recommandations techniques ou des mesures d'accompagnement sont-elles déjà prévues pour les agriculteurs susceptibles d'être confrontés à cette mouche lors des prochains semis ?

Les moyens consacrés à la veille biologique, aux réseaux d'observation, à la recherche appliquée et aux systèmes d'alerte précoce sont-ils appelés à être renforcés pour améliorer la résilience de notre agriculture ? Enfin, le Gouvernement entend-il se mettre dans une position plutôt de prévention, en développant des outils de prospective qui permettent d'identifier les espèces susceptibles de coloniser notre territoire au cours des prochaines décennies et d'avoir des réponses anticipatives à ces probables futurs problèmes ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, il s'agit d'une toute première observation relatée en Belgique de ce diptère qui peut occasionner des dégâts aux cultures de maïs. Des dommages sur trois parcelles dans l'entité d'Enghien lui sont attribués.

L'insecte est plus connu dans l'ouest de la France. Le printemps 2026, froid et humide, y a favorisé sa prolifération. Une attaque d'une ampleur similaire avait déjà eu lieu en 2016.

Il paraît probable que nos conditions de début de saison aient pu favoriser cet insecte en Wallonie, alors que les maïs subissaient un frein de croissance. Cela a prolongé la période de vulnérabilité.

Le CIPF et le centre pilote Maïs suivent des essais répartis en Wallonie et y ont des réseaux d'observation et d'avertissement en partenariat avec des services agricoles provinciaux. S'ils ne concernent pas la géomyze, ils sont susceptibles, avec les nombreux contacts et actions d'encadrement des agriculteurs, de concourir à préciser l'éventuel caractère non ponctuel de ce ravageur. Si tel était le cas, la perspective d'un suivi spécifique pourrait s'envisager.

Il n'y a actuellement pas de traitement curatif. Un traitement insecticide préventif de semences à base de cyantraniliprole existe au niveau européen. Toutefois, il n'est pas agréé en Belgique.

Le CIPF poursuivra ses observations et ses investigations pour connaître l'insecte, donner des recommandations ainsi que les leviers d'actions à destination des agriculteurs, si l'insecte devait constituer un réel problème les prochaines années.

La Wallonie soutient les systèmes d'observation et d'avertissement des centres pilotes dans lesquels participent activement des services et structures agricoles provinciales et le Centre wallon de recherches agronomiques. Ce dernier a aussi différents projets visant à établir une surveillance de différents organismes pathogènes émergents à risque pour les végétaux : champignons, mouche orientale des fruits, organismes de quarantaine, et cetera.

M. le Président. – La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre. Très brièvement, j'ai bien entendu qu'on était à l'étape de l'analyse de la situation pour voir s'il s'agissait d'un événement ponctuel ou s'il y avait un potentiel de dissémination sur notre territoire. Il va falloir rester particulièrement attentif, puisque j'entends que si cela venait à devenir quelque chose de structurel, on n'aurait pas forcément les solutions structurelles chez nous pour l'instant.

Pour moi, cela doit être aussi une des missions de nos centres de recherche : avoir une vision prospective sur ce qui pourrait arriver à nos agriculteurs et nos agricultrices dans les prochaines décennies, et se mettre en capacité de réponse rapide lorsque cela arrive, et ne pas être quelques guerres en retard. C'est un autre sujet.

Question orale

de M. Loïc Jacob

à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'impact de la canicule sur les filières agricoles »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Jacob à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'impact de la canicule sur les filières agricoles ».

La parole est à M. Jacob pour poser sa question.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Madame la Ministre, les fortes chaleurs ont de multiples conséquences, mais elles ont aussi des conséquences parfois très lourdes pour les exploitations agricoles. On a déjà abordé la question il y a 15 jours, je pense.

Je me permets de revenir, puisque la situation d'un agriculteur originaire de Braives, dans le magnifique arrondissement de Waremme, attire notre attention et mon attention, puisque ce producteur a vu 90 tonnes de petits pois destinés à la transformation devenir impropres à la consommation, car la canicule a accéléré de manière brutale la maturation des cultures et la filière a été en incapacité de réceptionner et de transformer ces récoltes. Je ne critique personne, c'est juste un état de fait, mais cela représente une perte économique très importante pour l'exploitant. Au-delà de ce cas particulier, cette situation met en évidence la vulnérabilité des productions agricoles face aux épisodes climatiques extrêmes et questionne sur les capacités des filières à s'adapter à ces récoltes plus précoces.

Disposez-vous d'informations plus précises sur les capacités de prise en charge par le secteur de la transformation des volumes récoltés, sur la culture des

pois ? Outre la culture des pois, disposez-vous d'informations sur d'autres cultures touchées par ce phénomène ? Allez-vous lancer une réflexion, par exemple en association avec le Collège des producteurs, sur la nécessaire adaptation de nos filières à ce nouveau contexte agronomique ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, les conditions climatiques pour débiter la saison culturale se sont révélées globalement favorables. Malheureusement, les récents épisodes orageux violents, avec grêle et vents violents, et les fortes chaleurs actuelles ont des impacts négatifs, variables selon les cultures et les régions.

Le pois est particulièrement concerné par les épisodes de chaleur qui provoquent des pics de maturité et des pertes de fleurs. Comme légume frais, il doit être récolté endéans les un à deux jours au stade opportun. L'industrie établit des plans d'approvisionnement basés sur des températures moyennes, avec une sécurité de l'ordre de 20 à 25 % en termes de capacité supplémentaire, chez Hesbaye Frost par exemple. Cette sécurité était malheureusement insuffisante face à la canicule exceptionnelle et aux rendements initiaux supérieurs aux prévisions. Quelques parcelles de pois ont dû ainsi être abandonnées.

En ce qui concerne la vision actualisée sur les différentes productions agricoles, nous pouvons relever qu'en céréales, l'impact des différents épisodes climatiques semble avoir peu marqué le rendement en orge d'hiver jugé globalement correct, mais variable selon les régions et parcelles. En pomme de terre, des phénomènes de rejets et de seconde tubérisation sont observés dans certaines parcelles et variétés. Le maïs étant une plante exigeante en chaleur, c'est plutôt le stress hydrique qui est à craindre. Les prochaines conditions seront déterminantes, particulièrement autour de la floraison.

En prairie, les conditions climatiques n'ont pas eu de gros impact sur la quantité et la qualité de l'herbe, même si depuis fin juin, sa croissance s'est ralentie ou arrêtée.

Je souhaite rappeler que ces sont les résultats de récoltes qui vont permettre de réellement comprendre et mesurer l'impact des différents pics de température en Wallonie.

La Wallonie élabore sa stratégie régionale pour l'adaptation aux changements climatiques. Sont déjà en cours, divers projets de recherche au CRA-W, l'encadrement des agriculteurs par les centres pilotes, des publications d'informations techniques et pratiques. Au niveau de chaque filière, le Collège des producteurs a élaboré des plans stratégiques de développement. La

vision est large, intégrant chaque maillon et se projetant vers l'avenir avec toutes les composantes, soutenant, par exemple, le développement de nouvelles variétés plus résistantes à la chaleur et à la sécheresse.

M. le Président. – La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Madame la Ministre, merci d'avoir fait un premier point. On fera le point à la rentrée, après la saison pour certaines cultures. On sait que la culture du pois est particulière, mais j'ai entendu un élément extrêmement important dans votre réponse, c'est que les filières calculent des marges de sécurité pour la prise en charge des volumes. Au-delà du travail important du Collège des producteurs, qu'il faut continuer à soutenir dans une vision prospective, il faut avoir une réflexion au sein des filières sur cette marge de sécurité. Je ne sais pas quand les calculs sont faits, ou s'ils sont actualisés d'année en année. J'ai entendu qu'ils prenaient des moyennes de température, mais ce calcul est-il encore bon, aujourd'hui ? Ne doit-il pas connaître une révision pour permettre d'absorber les épisodes que l'on connaît aujourd'hui et qui, je n'en doute pas, vont se répéter ? C'est peut-être une réflexion à avoir avec les différentes filières.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, il est clair que les entreprises se rendent compte que le climat est en train de changer et vont revoir leurs calculs. C'est une discussion que je peux avoir avec eux, mais cela m'est déjà revenu.

Question orale de M. Loïc Jacob

**à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « le développement de la filière avicole
wallonne et le maintien de la chaîne de
transformation en Wallonie »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Jacob à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le développement de la filière avicole wallonne et le maintien de la chaîne de transformation en Wallonie ».

La parole est à M. Jacob pour poser sa question.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Madame la Ministre, les projets de poulaillers qui accueillent des gros volumes suscitent souvent le débat et des questions légitimes en termes d'aménagement du territoire, d'environnement, de mobilité et d'acceptabilité sociale. En parallèle, force est de constater que la consommation de viande de volaille continue de progresser, en

Belgique comme partout en Europe. Cette évolution des habitudes alimentaires se traduit par une demande croissante des consommateurs, qui doit nécessairement être prise en compte dans la réflexion sur l'avenir de la filière. C'est mon avis.

Le débat ne peut plus se limiter à la seule question de la taille des élevages. Il doit également intégrer les enjeux de souveraineté alimentaire, de création de valeur pour nos agriculteurs et de maintien des activités économiques sur notre territoire. C'est bien de cela qu'il s'agit au final.

À cet égard, le Collège des producteurs a récemment attiré l'attention sur le risque de voir la Wallonie perdre progressivement sa capacité de transformation avicole, faute d'un approvisionnement suffisant en volailles produites localement. Une telle évolution conduirait à une dépendance accrue vis-à-vis d'autres régions ou de l'étranger, avec des conséquences économiques, logistiques et environnementales puisque l'on ne maîtrise pas les standards de nos voisins.

Quelle est votre analyse de l'évolution du secteur ? Quelle est votre position sur le maintien, voire le développement, des outils de transformation en Wallonie, ce qui doit s'appuyer sur des volumes suffisants de production locale ?

Enfin, quelle stratégie le Gouvernement wallon entend-il mettre en œuvre vis-à-vis de cette filière ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, la Wallonie dispose aujourd'hui de deux abattoirs spécialisés dans la volaille, situés à Mouscron et à Bertrix. Les capacités d'abattage disponibles ne constituent pas un frein au développement du secteur et ont même été renforcées récemment grâce à l'extension de l'abattoir de Bertrix.

Pour rappel, la consommation wallonne de viande de volaille reste supérieure à la production régionale. À l'échelle nationale, la Belgique présente un taux d'autoapprovisionnement en viande de volaille d'environ 250 %, traduisant une production largement supérieure à la consommation intérieure. Les productions standards sont davantage exposées aux fluctuations des marchés internationaux. À l'inverse, la Wallonie s'est développée dans les filières différenciées, notamment biologiques et alternatives, qui génèrent une forte valeur ajoutée pour les producteurs.

Pour tout ce qui concerne l'octroi des permis qui conditionnent ce développement, je ne peux que vous renvoyer vers les ministres compétents.

M. le Président. – La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Madame la Ministre, j'irai interroger vos collègues sur le sujet, puisque, venant d'une région rurale, on se pose souvent ces questions sur la validation de projets comme cela, en conciliant tous les éléments que l'on a évoqués dans ma question.

Je répliquerai sur un élément : les abattoirs. C'est un sujet que je travaille beaucoup, notamment pour la filière bovine. Je vous ai entendue dire qu'en termes de volume, les deux abattoirs de Mouscron et de Bertrix étaient en mesure d'absorber la production. C'est vrai, mais alors se pose la question de la mobilité et de la logistique. Cela laisse un creux sur tout le reste de la Wallonie. Entre Bertrix et Mouscron, il y a du chemin.

(Réactions de M. Huberty.)

Pour vous, Monsieur le Président, mais peut-être pas pour tous les producteurs de volailles.

C'est une réflexion à avoir sur la répartition géographique des abattoirs en Wallonie, mais cela fera l'objet d'un travail complémentaire que je mènerai avec mes collègues et pour lequel nous vous reviendrons.

(M. Jacob, doyen d'âge, reprend place au fauteuil présidentiel)

Question orale de M. François Huberty à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'accompagnement des projets de diversification »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Huberty à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'accompagnement des projets de diversification ».

La parole est à M. Huberty pour poser sa question.

M. François Huberty (Les Engagés). – Madame la Ministre, nous savons que vous poursuivez avec détermination l'objectif d'améliorer la rentabilité de nos exploitations agricoles. Ce but est louable en lui-même parce que chaque agriculteur doit pouvoir vivre dignement de son activité ; travailler sur ce point permet également de renforcer l'attractivité du métier et donc de contribuer à solutionner le problème, bien connu, du renouvellement des générations.

J'ai déjà pu évoquer ce sujet à de nombreuses reprises au travers de mes interventions et j'aimerais aujourd'hui revenir sur la problématique de la diversification, qui est l'un des leviers les plus importants de la rentabilité.

Fin de l'année dernière, vous indiquiez en réponse à l'une de mes questions au sujet des circuits courts que votre volonté était bien de poursuivre et de renforcer l'accompagnement des agriculteurs dans leurs projets de diversification. Vous indiquiez que « cet accompagnement porte sur le volet administratif, économique, commercial, mais aussi au niveau de la promotion ». Vous évoquiez le renforcement des aides *TCPA* et la réorganisation des missions de chacune des structures soutenues par la Région wallonne pour plus de clarté.

Les aides *TCPA* ont-elles été renforcées ? Où en est la réorganisation des missions annoncée ? Pouvez-vous préciser la méthodologie utilisée pour concrétiser cette réorganisation et les outils d'évaluation mobilisés à cette fin ?

Avez-vous eu des contacts avec les représentants ou les coopératives agricoles afin de mener une réflexion sur les outils mobilisables pour favoriser les prises d'initiative et la création de structures ?

Concernant la filière laitière spécifiquement, les grands opérateurs de la transformation ont-ils avancé dans les projets annoncés de productions à plus grande valeur ajoutée ? Avez-vous consulté ces derniers ? Un calendrier est-il en place ? Des aides à l'investissement à destination de coopératives ou d'exploitants ont-elles été dégagées depuis la crise du lait afin de diversifier les débouchés et renforcer nos productions à haute valeur ajoutée ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, j'ai en effet suspendu temporairement les aides à la transformation et à la commercialisation des produits agricoles, les *TCPA*, afin de réexaminer les modalités et d'en renforcer la pertinence. L'objectif de la réforme est de transformer cette aide en un outil permettant aux agriculteurs de développer des activités de transformation et de commercialisation génératrices de valeur ajoutée, et réellement d'une meilleure rémunération. Un nouveau projet réglementaire est en cours de finalisation et sera prochainement soumis au Gouvernement.

En matière de diversification, les agriculteurs, par ailleurs, peuvent également recourir à l'aide au démarrage pour les groupements de producteurs. L'intervention 351 relative aux investissements productifs dans les exploitations agricoles et à l'intervention 354 destinée aux investissements dans la transformation et la commercialisation des produits agricoles et la diversification non agricole.

Les concertations avec les organisations agricoles et les coopératives sont récurrentes. Ma volonté a été d'apporter de la lisibilité. DiversiFerm est appelé à

devenir le guichet unique de référence. De plus, le rapprochement des structures Biowallonie, Collège des producteurs et APAQ-W vise à améliorer la coordination, le développement et la structuration des filières.

Concernant la filière laitière, j'ai rencontré personnellement la LDA afin d'échanger sur le projet d'investissement sur le site de Baudour visant à développer des productions à plus grande valeur ajoutée et à mieux valoriser le lait wallon.

M. le Président. – La parole est à M. Huberty.

M. François Huberty (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour vos différents éléments de réponse et pour l'état de vos rencontres et concertations. Comme je l'ai mentionné, la diversification constitue un levier stratégique pour renforcer la résilience économique de nos exploitations, condition sine qua non de la transition des exploitations et de l'attractivité du métier d'agriculteur. Il est donc essentiel de permettre aux agriculteurs de capter une part plus importante de la valeur ajoutée qu'ils génèrent.

À cet égard, nous avons eu l'occasion de parcourir un rapport publié par le Sénat français sur les marges des industriels et la grande distribution. C'est assez parlant, puisqu'il met en lumière que seulement 8 % de la valeur ajoutée créée dans la chaîne alimentaire revenait aux agriculteurs français, contre 40 % pour la grande distribution. Si l'on ne peut, en effet, transposer ces chiffres à la Belgique sans réserve – parce qu'ils risquent, à mon avis, d'être encore plus élevés –, ils dévoilent une tendance que l'on ne peut ignorer.

Vous avez donc raison : nous devons poursuivre le développement de filières locales, de la transformation à la ferme, des coopératives et des circuits de commercialisation qui renforcent le pouvoir économique de nos agriculteurs. Nous resterons donc bien entendu attentifs à cette problématique.

ORGANISATION DES TRAVAUX (Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. – Les questions orales de :

- M. Fontaine, sur « la reconnaissance de la canicule de 2026 comme une calamité agricole » ;
- M. Fontaine, sur « l'état d'avancement du nouveau plan Bio 2027-2030 » à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sont transformées en questions écrites.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 11 heures 37 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Christophe Bastin, Les Engagés

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité

Mme Mélissa Hanus, PS

M. François Huberty, Président

M. Loïc Jacob, Les Engagés

M. Nicolas Janssen, MR

Mme Anne Laffut, MR

M. Freddy Mockel, Ecolo

M. Patrick Spies, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

AGW	arrêté du Gouvernement wallon
APAQ-W	Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité
APE	aide(s) à la promotion de l'emploi
ARNE	Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (SPW)
ASBL	association sans but lucratif
AWEx	Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers
CETA	Comprehensive Economic and Trade Agreement (Accord économique et commercial global)
CIPF	Centre indépendant de promotion fourragère
CRA-W	Centre wallon de recherches agronomiques
DNF	Département de la nature et des forêts
DPC	Département de la police et des contrôles
FRW	Fondation rurale de Wallonie
HTVA	hors taxe sur la valeur ajoutée
Interreg	programme opérationnel transfrontalier de coopération territoriale européenne
Obsvet	Observatoire des vétérinaires
PAC	Politique agricole commune
PCDN	Plan communal de développement de la nature
PCDR	plan(s) communal(-aux) de développement rural
PEFC	Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes (Programme de reconnaissance des systèmes de certification forestière)
RH	ressources humaines
SMAHF	Saint-Médard Arabians Horses Farm Event (ASBL)
SPW	Service public de Wallonie
TCPA	aides à la transformation et à la commercialisation de produits agricoles
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UAB	Unité antibraconnage
UCLouvain	Université catholique de Louvain (anciennement UCL)
UMons	Université de Mons
UPV	Union professionnelle vétérinaire
WBI	Wallonie-Bruxelles International